

RAPPORT FINANCIER

 2013

BANQUE ACCORD

Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 28.981.280 euros
40 Avenue de Flandre 59170 CROIX
RCS Roubaix-Tourcoing B 546 380 197

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2013

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Le taux de chômage de la zone euro s'est établi à 10,9% de la population active à fin Novembre 2013. La situation est particulièrement critique en Espagne et en Grèce, deux pays lourdement frappés par la crise, où le chômage touche un actif sur quatre. En Espagne le taux de chômage est monté à 26,7 % à fin novembre 2013.

Une première depuis avril 2012. Le Fonds monétaire international relève ses prévisions et fait part d'un léger regain d'optimisme pour l'économie mondiale, malmenée depuis la crise financière de 2008. Ainsi, après avoir gagné 3% en 2013, le produit intérieur brut (PIB) du globe devrait progresser de 3,7% pour l'année 2014.

Les prévisions pour la France restent, quant à elles, inchangées à +0,9% pour 2014 et +1,5% l'année 2015.

Le crédit à la consommation en France a poursuivi son repli en 2013 (-1,6%), marquant une cinquième année de contraction depuis 2008, selon des données de l'Association française des sociétés financières (ASF) publiées en janvier 2014. Ce constat devrait amener les principaux établissements de crédit à repenser leur offre tout en maintenant le risque.

II. FAITS MARQUANTS ET ACTIVITE DE LA PERIODE

Refinancement :

- Maintien de la notation S&P :

L'agence Standard & Poor's a confirmé en juillet 2013 la notation de ONEY BANQUE ACCORD à A à long terme et A-1 à court terme. La perspective de la notation avait été révisée à négative en décembre 2012 à la suite de l'annonce de l'acquisition par le Groupe Auchan d'un important ensemble de magasins dans plusieurs pays d'Europe de l'Est. Le statut de « core business » de la Banque vis-à-vis du Groupe Auchan a été de nouveau confirmé.

- Gestion de la liquidité :

Pour garantir son risque de liquidité, ONEY BANQUE ACCORD dispose de 1 328 M€ de lignes de crédit (dont 125 M€ utilisés au 31 décembre 2013). Parmi ces lignes, 1 200 M€ ont une échéance supérieure au 31 décembre 2014.

ONEY BANQUE ACCORD dispose d'un accès aux mesures de liquidités exceptionnelles mises en place par la Banque Centrale Européenne à hauteur d'un plafond de 256 M€ via la mobilisation au REPO des titres émis par le Fonds Commun de Titrisation auto-détenu « Oneycord Compartiment 1 ».

- Structure du refinancement :

Dans le cadre de la mise en œuvre de Bâle III, ONEY BANQUE ACCORD poursuit l'allongement de la maturité de sa dette.

Dans ce contexte mais aussi au regard des conditions actuelles de marché, ONEY BANQUE ACCORD a procédé à une nouvelle émission obligataire EMTN de 150 M€ réalisée à taux fixe le 2 avril 2013. L'encours de refinancement obligataire de la banque s'élève à 850 M€ au 31 décembre 2013.

Variation de pourcentage d'intérêt :

- Variation de pourcentage d'intérêt et engagements de rachats de titres aux minoritaires hongrois :

En 2013, le Groupe a changé ses modalités de comptabilisation des minoritaires : passage de l'Anticipated acquisition method » à la « Present access method ». Ces éléments ont conduit

à modifier le pourcentage de consolidation par intégration globale de la filiale ONEY Magyar de 100% à 60%.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le Groupe constate une dette au titre des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente. La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires sous-jacents aux options et pour le solde en diminution des capitaux propres du Groupe. La valeur du PUT s'ajuste à la fin de chaque période en fonction de l'évolution du prix d'exercice des options, l'impact est constaté par les capitaux propres à l'exception de l'effet de désactualisation qui est enregistré en résultat.

Activité et faits marquants

La France a conquis de nouveaux partenaires avec Darty.com et le Bon Marché, développé ses innovations à travers la signature électronique en magasin, flash'N pay et SellSecure, et travaillé à l'amélioration de la satisfaction de ses clients, à travers notamment le retour du cash-back adossé à la carte bancaire Auchan, et la refonte de son site internet.

Le Portugal a étendu sa gamme de carte en lançant la carte bancaire Jumbo, a lancé une offre d'extension de garantie et a entièrement repensé son relevé de compte électronique en vue d'améliorer l'expérience client.

L'Espagne a gagné un nouveau partenaire avec Toys'R'us et a mené un pilote sur sa solution de paiement par reconnaissance de la plaque d'immatriculation : automatric. La filiale a également changé de marque, de Accord à Oney.

La Hongrie a élargi son offre d'assurance à travers un produit d'Extension de Garantie, et a développé des partenariats tests en insérant des bons de réduction de 10% à utiliser dans les magasins des galeries dans les relevés de compte des clients porteurs de cartes.

La Pologne a lancé une carte de paiement sans contact PayWave et a mené de nombreuses opérations commerciales pour accompagner ses partenaires Auchan et Leroy Merlin. La filiale a également changé de marque, de Accord à Oney.

La Chine a développé son partenariat avec RT Mart en Chine. Depuis 2013, 100% des paiements par cartes bancaires sont effectués via les terminaux de paiements de Oney Chine et 100% des cartes pré-payées RT Mart sont gérées par Oney.

L'Italie a repositionné ses activités pour se concentrer sur l'exploitation et la gestion des données Auchan et Simply.

La Roumanie a accompagné le fort développement d'Auchan dans le pays avec la reprise de 20 magasins Real.

L'Ukraine a continué d'accompagner le développement de ses partenaires Auchan et Leroy Merlin.

En 2013, la filiale assurance basée à **Malte** est devenue l'assureur de la Garantie Moyens de Paiement en France..

Résultats et chiffres clés du groupe :

Les chiffres clés d'ONEY BANQUE ACCORD au 31 décembre 2013 sont :

- Un Produit Net Bancaire de 373,0 millions d'euros, en hausse de 3,2% par rapport à décembre 2012 (361,5 millions d'euros au 31 décembre 2012) ;

- Un coût du risque à 83,7 millions d'euros en décembre 2013 en baisse de 6,6% par rapport au 31 décembre 2012 (89,6 millions d'euros) ;
- Un résultat net de 54,8 millions d'euros en hausse de 51,1% par rapport au 31 décembre 2012 (36,3 millions d'euros) ;
- Un montant d'encours bruts global par la banque de 2,6 milliards d'euros (une hausse de 0,9% par rapport à décembre 2012).
- Un recrutement de 260 000 nouveaux clients dans les 10 pays où la Banque est implantée (France, Portugal, Espagne, Pologne, Italie, Hongrie, Russie, Roumanie, Chine et Ukraine), portant ainsi leur nombre à 7,6 millions.

Evénements post-clôture :

Il n'existe aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés du 31 décembre 2013.

III. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2014

Les principales incertitudes pour 2014 sont :

- Le contexte économique et financier reste dégradé en zone euro.
- L'activité crédits consommation en magasin est en tendance baissière en Europe de l'Ouest.
- Les contraintes réglementaires sur la vente de crédit et d'assurances se renforcent dans les différents pays européens.
- La hausse du surendettement en France.

Le principaux projets pour 2014 sont :

- Commerce : Poursuite de l'accompagnement de nos enseignes partenaires
- Monétique : Déploiement de notre expertise dans plusieurs pays.
- Projet Real : Intégration des offres crédits et assurances dans les magasins ex-REAL en Pologne, Russie, Roumanie et Ukraine.
- Assurance : Continuation du développement des produits d'assurance dans tous les pays.
- Développements innovations : Produits de lutte anti-fraude (Sell Secure), de paiement biométrique (Natural Security), de paiement mobile et d'accompagnement du parcours d'achat du client (Flash'N Pay) , de reconnaissance du client grâce à sa plaque d'immatriculation de voiture (Automatic)
- CRM: déploiement de notre savoir-faire au service de nos enseignes partenaires.
- Préparation du passage à Bâle III

IV. PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS EST SOUMIS ONEY BANQUE ACCORD

Exposition aux risques de liquidité :

Afin de limiter son risque de liquidité, ONEY BANQUE ACCORD adopte une politique de refinancement raisonnée :

- Diversification des contreparties bancaires permettant de garantir une répartition satisfaisante des financements conformément aux recommandations du comité de réglementation bancaire et financière.
- Couverture de 100% du besoin moyen de refinancement par des ressources tirées à plus d'un an et des lignes bancaires confirmées.

ONEY BANQUE ACCORD doit respecter un seul covenant pour le maintien des lignes de refinancement fait dans le cadre du Club deal (ligne syndiquée confirmée de 475 millions d'euros) et des lignes confirmées (175 millions d'euros). Le ratio est défini comme tel : Encours de crédit totaux > Dettes financières nettes (i.e. dettes financières diminuées du montant des créances auprès des établissements de crédit et des montants placés auprès des banques centrales. Au 31 décembre 2013, ce ratio est respecté.

Exposition au risque de taux d'intérêt :

La politique financière de ONEY BANQUE ACCORD vise à protéger la marge financière contre les évolutions futures des taux d'intérêt. Elle couvre donc l'intégralité des risques de taux issus de ses encours de prêt à taux fixe.

Pour ce qui est de la couverture des encours d'emprunts à taux révisable et compte tenu des possibilités de répercuter commercialement une hausse de taux aux clients, ONEY BANQUE ACCORD ne couvre pas systématiquement ce risque.

Exposition au risque de crédit :

Le coût du risque 2013 est en légère baisse par rapport à celui de 2012. La production crédit est de qualité constante et maîtrisée, malgré un contexte économique toujours pesant.

Cependant, les évolutions réglementaires et une situation économique qui continue de se durcir renforcent la volonté de ONEY BANQUE ACCORD de poursuivre son objectif de réduction des expositions au risque de crédit. ONEY BANQUE ACCORD s'inscrit dans une démarche continue d'ajustement des systèmes de décisions afin de réduire structurellement le coût du risque.

V. Gestion des fonds propres

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit », BANQUE ACCORD est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de BANQUE ACCORD est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché. Afin de s'assurer du respect de son ratio de solvabilité, BANQUE ACCORD projette une fois l'an ses capitaux propres au moment de l'établissement du plan de façon globale, et effectue un suivi de manière plus périodique à chaque arrêté trimestriel.

A partir de 2008, le montant des fonds propres est suivi tout au long de l'année à travers la mise en place de reporting internes basés sur la réglementation Bâle II.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, BANQUE ACCORD a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des

risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,

- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres sur complémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

NIVEAU DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS CALCULES CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION :

En millions d'euros	2013	2012
Capitaux propres consolidés	394,6	341,6
Dividendes distribuables	-7,3	-10,5
Réserves de cash flow hedge et actualisation des provisions IFC nettes d'impôts		5,7
Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition	-30,4	-30,7
Impact des sociétés d'assurance	-14,8	-12,8
Autres déductions de fonds propres	-10,6	-6,9
FONDS PROPRE DE BASE (Tier 1)	331,5	286,5
Dettes subordonnées (hors déductions complémentaires)	9,2	16,7
Autres déductions de fonds propres	-8,9	-5,2
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (Tier 2)	0,2	11,5
Dettes subordonnées à maturité courte	0	0
FONDS PROPRES SUR COMPLEMENTAIRES (Tier 3)	0	0

Le montant des fonds propres réglementaires à fin décembre 2013 est de 331,7 M€, contre 297,9 M€ en décembre 2012.

En 2013 comme en 2012, BANQUE ACCORD a répondu à ces exigences réglementaires.

RATIOS CONSOLIDES

	Décembre 2013	Décembre 2012	Décembre 2011	Décembre 2010
Ratio /Tier 1	13,8%	12,5%	11,0%	8,8%
Ratio /Tier 2	0,0%	0,5%	1,0%	1,3%
Ratio de solvabilité bâlois	13,8%	13,0%	12,0%	10,1%
Ratio de liquidité	280	239	225	352

Le ratio de solvabilité s'élève à 14,1% en 2013 avant la distribution de dividendes prévue en 2014.

Le Conseil d'Administration

Etats financiers consolidés

au 31 décembre 2013

ACTIF (en k€)	IFRS-EU 31.12.2013		IFRS-EU 31.12.2012	
Caisse, banques centrales et CCP		7 972		7 392
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		0		0
Actifs financiers disponibles à la vente		0		0
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		0		0
Instruments dérivés		313		487
Prêts et créances - Etablissements de Crédit		88 461		126 560
<i>a vue</i>	41 143		84 720	
<i>A terme</i>	47 318		41 841	
<i>Prêt subordonné</i>	0		0	
Prêts et créances - Clientèle		2 095 695		2 077 573
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		0		0
Titres de participations		709		593
Immobilisations corporelles		26 428		10 481
Immobilisations incorporelles		4 464		4 281
Goodwill		26 443		26 443
Actifs d'impôts différés		32 320		34 637
Actifs d'impôts courants		4 383		4 806
Autres actifs et comptes de régularisation		425 233		411 127
Capital souscrit non versé		0		0
<i>Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente (reclassement IFRS 5)</i>		0		0
TOTAL DE L'ACTIF		2 712 421		2 704 379

HORS BILAN	31.12.2013		31.12.2012	
ENGAGEMENTS RECUS		1 166 059		1 112 473
Engagements de financement		1 154 729		1 106 575
reçus d'établissements de crédit	903 250		855 000	
reçus de la clientèle	251 479		251 575	
Engagements de garantie		11 330		5 898
reçus d'établissements de crédit	9 919		1 684	
reçus de la clientèle	1 411		4 215	

PASSIF (en K€)	IFRS-EU 31.12.2013		IFRS-EU 31.12.2012	
Dépôts de banques centrales		0		0
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		0		0
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		0		0
Passifs financiers évalués au coût amorti		2 102 119		2 132 135
<i>Dettes auprès d'établissements de crédit</i>	444 835		424 213	
<i>Dépôts de la clientèle</i>	399 111		403 127	
<i>Titres de dettes</i>	1 220 257		1 266 880	
<i>Passifs subordonnés</i>	37 917		37 916	
Instruments dérivés		2 253		9 055
Provisions		9 100		9 428
Provisions techniques et dettes Assurance		14 728		15 130
<i>Provisions Techniques</i>	7 364		7 565	
<i>Dettes auprès des réassureurs</i>	7 364		7 565	
Passifs d'impôts courants		11 131		8 289
Passifs d'impôts différés		380		1 070
Autres passifs et comptes de régularisation		178 063		187 667
Capitaux propres du groupe		390 326		336 739
Capital souscrit et prime d'émission	85 995		84 790	
<i>Capital souscrit</i>	28 981		28 888	
<i>Prime d'émission</i>	57 013		55 902	
Autres capitaux propres	0		0	
Réserves de réévaluation	0		0	
Réserves	250 869		216 845	
Résultat net	53 463		35 103	
Intérêts minoritaires		4 322		4 866
Total capitaux propres		394 647		341 605
TOTAL DU PASSIF		2 712 421		2 704 379

HORS BILAN	31.12.2013		31.12.2012	
ENGAGEMENTS DONNES		8 861 813		10 001 855
Engagements de financement		8 830 716		9 972 606
en faveur d'établissements de crédit			0	
en faveur de la clientèle	8 830 716		9 972 606	
Engagements de garantie		16 754		13 877
en faveur d'établissements de crédit	16 637		13 761	
en faveur de la clientèle	117		117	
Engagements sur les titres		14 343		15 372
titres à recevoir	14 343		15 372	

Compte de résultat (en K€)	IFRS-EU 31.12.2013		IFRS-EU 31.12.2012	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS ET OPERATIONNELS				
Intérêts et produits assimilés		235 592		236 989
Dont intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 481		861	
Dont intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	234 099		235 977	
Dont intérêts des titres à revenus variables	12		152	
Intérêts et charges assimilés		24 820		28 585
Dont intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	3 199		4 433	
Dont intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	7 027		8 444	
Dont intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	14 594		15 709	
Marge net d'intérêts		210 772		208 405
Commissions (produits)	151 786	0	139 995	0
Commissions (charges)	41 968	0	36 296	0
Marge sur commissions		109 819		103 699
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente				
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		-7 534		-12 598
Gains sur instruments financiers	909		1 939	
Pertes sur instruments financiers	8 443		14 537	
Ecart nets de change		25		-156
Produits des autres activités		65 142		67 196
Charges des autres activités		5 208		5 013
PRODUIT NET BANCAIRE		373 016		361 531
Charges générales d'exploitation		222 376		215 337
Dont charges de personnel	83 526		79 966	
Dont autres frais administratifs	138 850		135 371	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		9 574		5 936
Dont dotations aux amortissements des immobilisations	5 531		4 771	
Dont dotations nettes de reprises pour provisions	4 042		1 165	
Dont dotations nettes de reprises pour dépréciation				
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		141 065		140 259
Coût du risque		83 713		89 591
RESULTAT D'EXPLOITATION		57 352		50 668
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-593		-697
Gains ou pertes sur actif immobilisés		10 657		0
Variation de valeur des écarts d'acquisition		0		
RESULTAT TOTAL DES ACTIVITES POURSUIVIES AVANT IMPÔT		67 415		49 971
Charge (produit) d'impôt relative au résultat des activités poursuivies		12 619		13 700
RESULTAT TOTAL DES ACTIVITES POURSUIVIES APRES IMPÔT				
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession (IFRS 5 en cours)		0		0
RESULTAT TOTAL		54 797		36 270
Résultat net part du Groupe	53 463		35 103	
Intérêts des minoritaires	1 334		1 167	
Nombre d'actions	1 449 064		1 444 410	
Résultat net part du Groupe par action	36,89		24,30	

Etat consolidé du résultat global

(en K€)	31/12/2013			31/12/2012		
	Avant impôt	(charge) produit d'impôt	Net d'impôt	Avant impôt	(charge) produit d'impôt	Net d'impôt
Résultat de la période (hors résultat des activités arrêtées ou en cours de cession)	67 415	(12 619)	54 797	49 971	(13 700)	36 270
Eléments recyclables						
- Ecart de change résultant des activités à l'étranger	(1 094)		(1 094)	758		758
- Variation de la juste valeur des instruments financiers (Couverture de flux de trésorerie)	6 623	(2 517)	4 106	1 165	(420)	744
- Autres éléments	(303)		(303)	(26)		(26)
Eléments ultérieurement non recyclables en résultat						
- Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies	66	(25)	41	(271)	98	(173)
Autres éléments du résultat global pour la période	5 291	(2 542)	2 749	1 625	(322)	1 303
Résultat global de la période	72 707	(15 161)	57 546	51 596	(14 023)	37 573
Attribuable aux :						
propriétaires de la Société mère			58 087			37 464
intérêts minoritaires			(541)			110
Résultat global de période			57 546			37 573

Tableau de flux de trésorerie

		31/12/2013	31/12/2012
En milliers d'euros			
Résultat net avant impôt	A	67 415	49 971
Elimination des éléments non monétaires :	B	9 747	31 456
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		5 531	4 771
Dotations nettes de reprises sur encours clientèle		10 235	24 857
Dotations nettes de reprises sur provisions pour risques et charges		4 046	1 133
Plus ou moins values		-10 657	
Résultat net des activités abandonnées			
Autres mouvements		592	696
Revenus des activités opérationnelles à l'exclusion des éléments non monétaires	A+B	77 163	81 427
Augmentation des actifs/diminution des passifs (-)			
Diminution des actifs/augmentation des passifs (+)			
Flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle			
Prêts et avances aux clients	C	-25 249	-81 399
Créances/ dettes vis à vis des établissements de crédit	C	13 851	-22 824
Dettes représentées par un titre	C	-46 623	48 284
Actifs et passifs financiers	C	82	3 553
Actifs et passifs non financiers	C	-20 944	2 869
Impôts décaissés	C	-7 459	-13 825
Autres mouvements	C	-286	-51
Flux nets de trésorerie liés à l'activité opérationnelle	D=	-9 467	18 036
Flux de trésorerie liés aux investissements			
Flux liés aux investissements incorporels et corporels		-21 792	-9 175
Flux liés aux investissements financiers et aux participations		-18	-7
Autres mouvements		13	
Variation de périmètre		10 256	-1 235
Flux nets de trésorerie liés aux investissements	E	-11 541	-10 417
Flux de trésorerie liés au financement			
Dividendes versés aux actionnaires		-5 811	-9 049
Dividendes versés aux minoritaires		-1 881	-984
Augmentation de capital		-2 313	2 105
Autres		-3 270	-4 426
Flux nets de trésorerie liés au financement	F	-13 275	-12 355
Flux nets de trésorerie liés à l'activité opérationnelle	D	-9 467	18 036
Flux nets de trésorerie liés aux investissements	E	-11 541	-10 417
Flux nets de trésorerie liés au financement	F	-13 275	-12 355
Effets des variations de taux de change		-262	441
Variation nette de trésorerie		-34 545	-4 295
Trésorerie et équivalent de trésorerie début de période		76 933	81 227
Trésorerie et équivalent de trésorerie fin de période		42 388	76 933
Variation nette de trésorerie		-34 545	-4 295

Tableau de passage des capitaux propres

	Capital et réserves							
	Part du Groupe					Intérêts minoritaires		
	Capital	Prime	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
En milliers d'euros								
Situation au 31 décembre 2011	28 888	55 919	198 130	30 239	313 177	299	1 482	1 781
Affectation du résultat de l'exercice 2011			30 239	-30 239	0	1 482	-1 482	0
Augmentation de capital et émission					0			0
Impact du Cash flow Hedge			744		744			0
Réserve de conversion			664		664	94		94
Autres					0			0
divers - Stocks options		-18	236		218			0
divers - Retrocession crédit IS			-3 025		-3 025			0
divers - Natural Security			-373		-373			0
divers - Dividendes Auchan			-9 049		-9 049			0
divers - Géfirus					0	2 280		2 280
divers - PUT sur mino Hongrie					0			0
divers - Dividendes Hongrie			-514		-514			0
divers - Dividendes Pologne					0	-471		-471
divers - Ecart actuariel IFC			-173		-173			0
divers			8		8	0		0
Ecart de conversion sur Immo			-42		-42	15		15
Résultat net au 31 décembre 2012				35 103	35 103		1 167	1 167
					0			0
Situation au 31 décembre 2012	28 888	55 902	216 846	35 103	336 739	3 699	1 167	4 866
Affectation du résultat de l'exercice 2012			35 103	-35 103	0	1 167	-1 167	0
Augmentation de capital et émission	93	1 111			1 204			0
Impact du Cash flow Hedge			4 106		4 106			0
Réserve de conversion			-857		-857	-541		-541
Autres					0			0
Stocks options			-1 323		-1 323			0
divers - Retrocession crédit IS			2 883		2 883			0
divers - Natural Security			-499		-499			0
divers - Dividendes Auchan			-5 811		-5 811			0
divers - Augmentation de capital Géfirus					0	1 120		1 120
divers - PUT sur mino Hongrie			-282		-282	-4 107		-4 107
divers - Dividendes Hongrie					0	-1 240		-1 240
divers - Dividendes Pologne					0	-641		-641
divers - Ecart actuariel IFC			41		41			0
divers - Ajustement impôts Russie			-590		-590	-380		-380
divers - Quote-part minoritaires Hongrie			1 217		1 217	3 910		3 910
divers - Autres			34		34			0
Résultat net au 31 décembre 2013				53 463	53 463		1 334	1 334
					0			0
Situation au 31 décembre 2013	28 981	57 013	250 869	53 463	390 326	2 987	1 334	4 322



**Annexes aux états financiers consolidés au 31/12/2013 établis conformément
aux normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne**
(Chiffres en milliers d'euros – K€)

Note 1 : Description synthétique du groupe	3
Note 2 : Faits marquants et principales variations de périmètre	4
Note 3 : Règles et méthodes	5
Note 4 : Caisse, banques centrales et CCP	18
Note 5 : Instruments dérivés	18
Note 6 : Prêts et créances auprès des établissements de crédit	19
Note 7 : Prêts et créances sur la clientèle	19
Note 8 : Titres	20
Note 9 : Immobilisations corporelles et incorporelles	21
Note 10 : Impôts différés	22
Note 11 : Comptes de régularisation et autres actifs	22
Note 12 : Passifs financiers évalués au coût amorti	22
Note 13 : Provisions pour risques et charges	23
Note 14 : Provisions techniques des assureurs et dettes auprès des réassureurs	23
Note 15 : Autres passifs et comptes de régularisation	24
Note 16 : Capitaux propres- Part du Groupe	24
Note 17 : Intérêts minoritaires	26
Note 18 : Engagements hors bilan	26
Note 19 : Produits et charges d'intérêts	27
Note 20 : Produits et charges de commissions	27
Note 21 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire	28
Note 22 : Frais de personnel	28
Note 23 : Autres Frais administratifs	28
Note 24 : Coût du risque	28
Note 25 : Impôt sur les sociétés	28
Note 26 : Divers	29
Note 27 : Avantages au personnel	29
Note 28 : Paiements basés sur des actions	30
Note 29 : Information sectorielle	31
Note 30 : Juste valeur	32
Note 31 : Exposition et gestion des risques	33
Note 32 : Transactions avec les parties liées	38
Note 33 : Projet d'affectation	38
Note 34 : Documents accessibles au public	38

Note 1 : Description synthétique du groupe

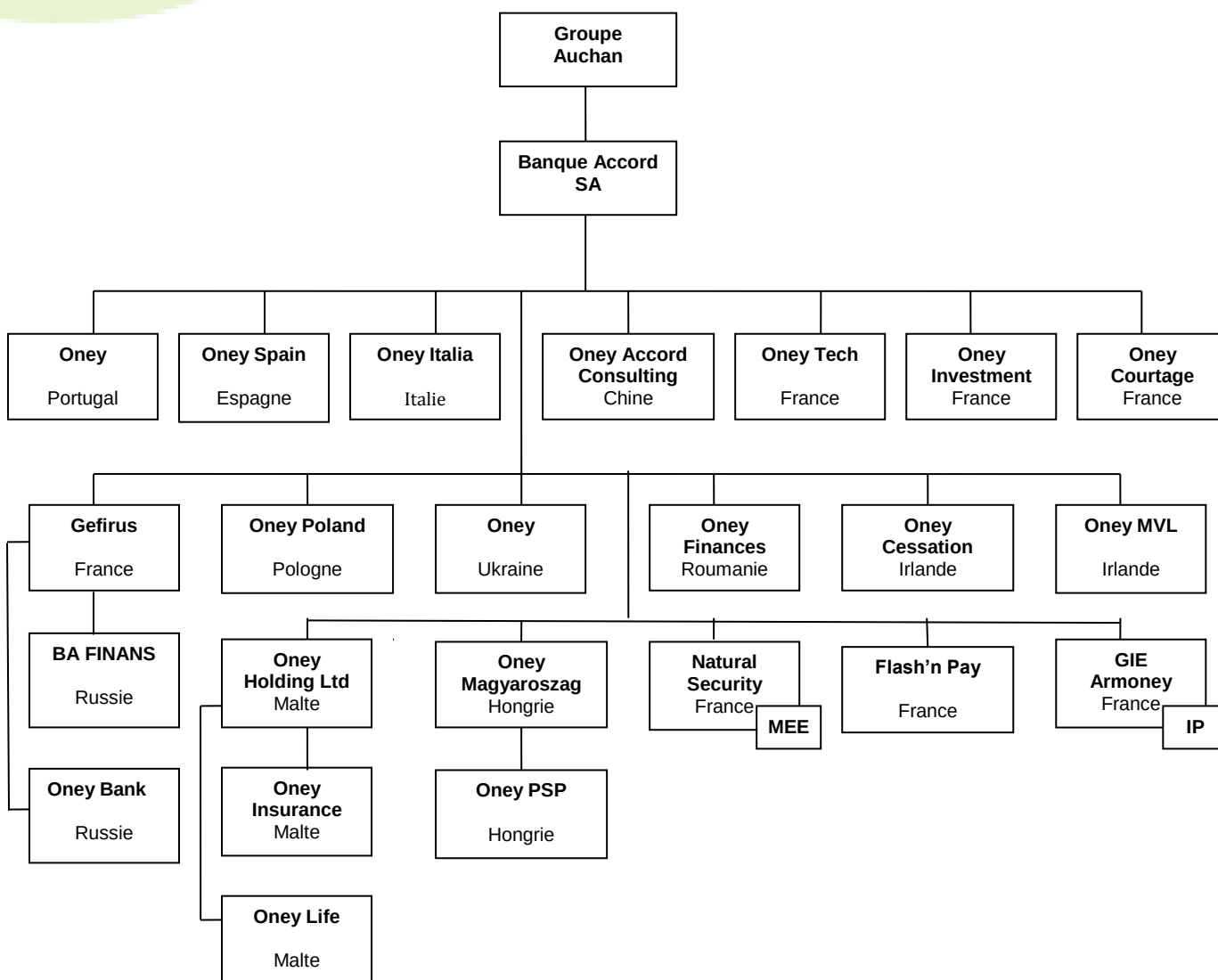
1.1 Présentation juridique de l'entité

BANQUE ACCORD S.A., immatriculée sous le numéro 546 380 197 00105, est une société anonyme à Conseil d'Administration domiciliée en France au 40, avenue de Flandre à Croix (59170).

Elle est spécialisée dans toutes opérations de banque et opérations connexes à l'activité bancaire y compris la réception et la transmission d'ordres pour le compte de tiers, le courtage en assurance et la représentation de toutes les compagnies d'assurance.

Elle est détenue à 97,3 % par Groupe Auchan S.A., société anonyme à Conseil d'Administration dont le siège est à au 40, avenue de Flandres à Croix (59170).

1.2 Organigramme simplifié du groupe BANQUE ACCORD



Note 2 : Faits marquants et principales variations de périmètre

Faits marquants :

- Maintien de la notation S&P :

L'agence Standard & Poor's a confirmé en juillet 2013 la notation de ONEY BANQUE ACCORD à A à long terme et A-1 à court terme. La perspective de la notation avait été révisée à négative en décembre 2012 à la suite de l'annonce de l'acquisition par le Groupe Auchan d'un important ensemble de magasins dans plusieurs pays d'Europe de l'Est. Le statut de « core business » de la Banque vis-à-vis du Groupe Auchan a été de nouveau confirmé.

- Gestion de la trésorerie :

Pour garantir son risque de liquidité, ONEY BANQUE ACCORD dispose de 1 328 M€ de lignes de crédit (dont 125 M€ utilisés au 31 décembre 2013). Parmi ces lignes, 1 200 M€ ont une échéance supérieure au 31 décembre 2014.

ONEY BANQUE ACCORD dispose d'un accès aux mesures de liquidités exceptionnelles mises en place par la Banque Centrale Européenne à hauteur d'un plafond de 256 M€ via la mobilisation au REPO des titres émis par le Fonds Commun de Titrisation auto-détenu « Oneycord Compartiment 1 ».

- Structure du refinancement :

Dans le cadre de la mise en œuvre de Bâle III, ONEY BANQUE ACCORD poursuit l'allongement de la maturité de sa dette.

Dans ce contexte mais aussi au regard des conditions actuelles de marché, ONEY BANQUE ACCORD a procédé à une nouvelle émission obligataire EMTN de 150 M€ réalisée à taux fixe le 2 avril 2013. L'encours de refinancement obligataire de la banque s'élève à 850 M€ au 31 décembre 2013.

AUTRES FAITS MARQUANTS :

- Italie : cession de la participation à hauteur de 25% dans la société Nectar Italia Srl :

La participation détenue dans la société Nectar Italia Srl, société spécialisée dans le développement de programme de fidélisation a été cédée au cours du 1er semestre 2013 suite à l'exercice du put détenu par BANQUE ACCORD. Cette cession a généré un résultat d'un montant de 10,7 M€ figurant dans le poste Gains et Pertes sur cession d'actifs.

VARIATION DE PERIMETRE :

- Entrées de périmètre / Constitution de nouvelles sociétés :

Entrée dans le périmètre d'ONEY BANK (Russie) après l'obtention au deuxième trimestre 2013 d'un agrément bancaire auprès de la Banque de Russie.

- Variation de pourcentage d'intérêt :

En 2013, le Groupe a changé ses modalités de comptabilisation des puts sur minoritaires : passage de « l'Anticipated acquisition method » à la « Present access method ». Cette méthode conduit à modifier le pourcentage de consolidation de la filiale ONEY Magyar par intégration globale de 100% à 60%, impactant principalement la ventilation du résultat entre part du Groupe et Intérêts minoritaires.

Natural Security : Augmentation de capital de Natural Security de 3,1 M€ souscrite à hauteur de 1,6 M€ par BANQUE ACCORD. A l'issue de cette augmentation de capital, le pourcentage d'intérêt de BANQUE ACCORD dans Natural Security passe de 24,84 à 30,07%.

- Sorties de périmètre :

La signature de l'acte de cession de la participation de BANQUE ACCORD dans Nectar Italia Srl le 20 juin 2013 a entraîné sa sortie du périmètre de consolidation à cette même date.

EVENEMENTS POST CLOTURE :

Il n'existe aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2013.

ARRETE DES COMPTES :

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 3 mars 2014 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 28 avril 2014.

Note 3 : Règles et méthodes

3.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606/2002, les états financiers consolidés de BANQUE ACCORD S.A. au 31 décembre 2012 ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS / IFRS publiées par l'IASB et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out » utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture).

Ce règlement a été complété, notamment par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n°1725/2003) portant sur l'application des normes comptables internationales, et par le règlement du 19 novembre 2004 (CE n°2086/2004) permettant l'adoption de la norme 39 dans un format amendé.

L'ordonnance du Ministère des finances du 20 décembre 2004 (n°2004/1382) permet aux entreprises d'opter pour le référentiel IAS pour établir leurs comptes consolidés à partir du 1^{er} janvier 2005, même lorsqu'elles n'émettent pas de titres sur un marché réglementé. Cette option a été retenue pour l'ensemble des entités du Groupe Auchan.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2013 sont : l'amendement IAS 1 sur la présentation des autres éléments du résultat global, les Amendements à IFRS 1 sur l'hyperinflation grave et sur les prêts gouvernementaux, les amendements à IAS 12 (Impôts différés) relatifs au recouvrement des actifs sous-jacents, les amendements IAS 19 (Avantages post-emploi), IFRS 13 (Evaluation à la juste valeur), IFRIC 20 (Frais de découverte), les amendements à IFRS 7 (Information à fournir) sur la compensation des actifs et passifs financiers ainsi que les améliorations annuelles 2009-2011 des normes.

Les normes, amendements aux normes existantes et interprétations, dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2013 n'ont pas été anticipés.

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des nouvelles normes, révisions de normes existantes et interprétations, adoptées par l'Union européenne et pouvant être appliquées par anticipation au 1er janvier 2013 : IFRS 10 - Etats financiers consolidés (remplaçant IAS 27 et l'interprétation SIC 12), IFRS 11 – Partenariats, IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans les autres entités, Amendements consécutifs à IFRS 10,11 et 12 sur IAS 27 - Etats financiers individuels et sur IAS 28 - Participations dans des entreprises associées et coentreprises et l'amendement de l'IAS 32 – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Le Groupe appliquera ces normes à compter du 1er janvier 2014 mais n'a pas identifié d'incidence significative sur ses comptes.

3.2 Comparabilité

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 à l'exception de la méthode comptable relative à la comptabilisation des puts sur minoritaires et des nouvelles normes entrant en vigueur.

3.3 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que les informations données dans les notes annexes. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Pour les états financiers consolidés d'ONEY BANQUE ACCORD, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Dépréciations des créances :

La valeur du poste « Prêts et créances à la clientèle » est ajustée par une dépréciation relative aux créances lorsque le risque de non recouvrement de ces créances est avéré.

Cette dépréciation, calculée sur des ensembles homogènes de créances et sur une base actualisée, est estimée en fonction d'un certain nombre de données et d'hypothèses : nombre d'impayés, taux de récupération historiques

constatés, situation des créances dans le processus de recouvrement, taux de perte, performances des organismes de contentieux externes, etc.

Les dépréciations enregistrées sont le reflet des meilleures estimations de la Direction à la date de clôture des flux futurs de ces créances.

- Provisions :

L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations.

L'appréciation du montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.

- Provisions techniques d'assurance :

Le calcul est basé sur les pertes attendues en utilisant des modèles et des hypothèses basées sur l'historique et les données du marché actuel.

- Instruments financiers évalués à leur juste valeur :

La juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

- Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs :

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

- Constatation d'actif d'impôt différé :

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées. Le caractère probable est apprécié selon les modalités décrites en Note 3.12.

3.4 Format de présentation des états financiers

ONEY BANQUE ACCORD utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation CNC n°2004-R-03 du 27 octobre 2004.

Le tableau des flux de trésorerie a été établi par l'analyse des flux, en partant du résultat consolidé avant impôt et en utilisant la méthode indirecte.

Par ailleurs, il a été tenu compte de l'objet social de BANQUE ACCORD pour déterminer le périmètre lié à l'activité opérationnelle, aux opérations d'investissement et aux opérations de financement.

Ainsi les flux liés à l'activité de crédit à la clientèle et aux dettes refinançant cette activité de crédit ont été inclus dans le périmètre lié à l'activité opérationnelle.

Enfin, la définition de la trésorerie retenue correspond à celle préconisée par la Recommandation n°2009-R.04, à savoir : Caisses, banques centrales, CCP (actif et passif), comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit tels qu'ils apparaissent au bilan consolidé de ONEY BANQUE ACCORD des exercices considérés.

3.5 Périmètre et méthode de consolidation

Les informations définies dans l'annexe aux comptes consolidés sont celles qui présentent une importance significative, permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine, de la situation financière du groupe, des risques qu'il assume et de ses résultats.

Ces comptes consolidés regroupent les comptes de la BANQUE ACCORD et des principales entités françaises ou étrangères composant le groupe ONEY BANQUE ACCORD. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis selon les règles comptables des pays d'origine, il a été effectué des retraitements et reclassements afin de rendre ces comptes conformes aux principes comptables IFRS du groupe ONEY BANQUE ACCORD.

1) Périmètre

Filiales	% de détention du capital	Type de contrôle	% de contrôle	Type de consolidation
ONEY IFIC (Portugal)	100%	Exclusif	100%	Globale
Oney Spain (Espagne)	100%	Exclusif	100%	Globale
ONEY Italia	100%	Exclusif	100%	Globale
ONEY MAGYAROSZAG (Hongrie)	60%	Exclusif	100%	Globale
ONEY PSP (Hongrie)	60%	Exclusif	100%	Globale
GEFIRUS S.A.S. (France)	60%	Exclusif	100%	Globale
BA Finans (Russie)	60%	Exclusif	100%	Globale
ONEY BANK (Russie) Création 2013	60%	Exclusif	100%	Globale
Oney Poland (Pologne)	60%	Exclusif	100%	Globale
ONEY FINANCES (Roumanie)	100%	Exclusif	100%	Globale
ONEY ACCORD Business Consulting (Chine)	100%	Exclusif	100%	Globale
ONEY Courtage (France)	100%	Exclusif	100%	Globale
ONEY Holding Limited (Malte)	100%	Exclusif	100%	Globale
ONEY Insurance (Malte)	100%	Exclusif	100%	Globale
ONEY Life (Malte)	100%	Exclusif	100%	Globale
ONEY Cessation (Irlande)	100%	Exclusif	100%	Globale
ONEY MVL (Irlande)	100%	Exclusif	100%	Globale
ONEY UKRAINE (Ukraine)	100%	Exclusif	100%	Globale
ONEY Investment (France)	100%	Exclusif	100%	Globale
ONEY Tech (France)	100%	Exclusif	100%	Globale
Flash'n Pay (France)	100%	Exclusif	100%	Globale
Natural Security (ex-P1G - France)	30.07%	Influence notable	30,07%	Mise en équivalence
NECTAR (Italie) Sortie 2013	25%	Influence notable	25%	Mise en équivalence
GIE Armoney (France)	50%	Conjoint	50%	Proportionnelle

Structure ad hoc (sous-palier de BANQUE ACCORD)	% de détention du capital	Type de contrôle	% de contrôle	Type de consolidation
FCT Oneycord 1	100%	Exclusif	100%	Globale

2) Notions de contrôle et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par BANQUE ACCORD sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Intégration globale

Les entreprises sur lesquelles BANQUE ACCORD exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. BANQUE ACCORD possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque BANQUE ACCORD détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque BANQUE ACCORD dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent.

Intégration proportionnelle

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Mise en équivalence

Les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sur la gestion et la politique financière sans en avoir le contrôle sont évaluées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée dès lors que BANQUE ACCORD détient, directement ou indirectement 20% des droits de vote dans une entité.

3) Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par ONEY BANQUE ACCORD, même en l'absence de lien capitalistique.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de ONEY BANQUE ACCORD selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que ONEY BANQUE ACCORD obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;

- ONEYBANQUE ACCORD a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », BANQUE ACCORD a délégué ces pouvoirs de décision ;

- ONEY BANQUE ACCORD a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc, ou ;

- ONEY BANQUE ACCORD conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Opérations de titrisation et fonds dédiés :

Une opération de titrisation a été réalisée en 2009 (création du FCT Oneycord compartiment 1 en date du 22 septembre 2009).

Ce fonds est entièrement détenu par BANQUE ACCORD. Les créances cédées ont pour origine les crédits revolving. Le compartiment est rechargé tout au long de sa vie par de nouvelles créances éligibles ainsi que par les tirages réalisés sur les créances déjà titrisées.

Le montant des actifs concernés nets des passifs associés s'élève à 630,0 millions d'euros. Elles incluent, en particulier, des encours à la clientèle.

BANQUE ACCORD disposant des avantages et conservant les risques (notamment de crédit) de cette entité ad hoc, le FCT Oneycord 1 est consolidée par intégration globale.

Le FCT Oneycord 1, qui devait normalement être amorti à compter du 15 octobre 2012, a été prolongé de 3 ans soit un début d'amortissement le 15 octobre 2015.

3.6 Opérations en devises (IAS 21)

La conversion des comptes des entités dont la monnaie de présentation est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les postes du bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Quant aux comptes de résultat, ils sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les postes du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

Les écarts d'acquisition et les écarts d'évaluation dégagés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et des passifs de la filiale. Ils sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise puis convertis au cours de clôture, les différences résultant de cette conversion étant portées dans les capitaux propres consolidés.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

Les taux de conversion devises/euros retenus pour les monnaies des principaux pays sont les suivants :

Pays	Devises	Taux à la clôture		Taux moyen	
		Déc. 2013	Déc. 2012	Déc. 2013	Déc. 2012
Chine.....	Yuan.....	0,119773	0,121644	0,122484	0,123330
Hongrie.....	Forint.....	0,003367	0,003421	0,003367	0,003456
Pologne.....	Zloty.....	0,240714	0,245459	0,238270	0,239041
Russie.....	Rouble.....	0,022063	0,024796	0,023626	0,025049
Roumanie	Lei.....	0,223664	0,224997	0,226275	0,224278
Ukraine	Hryvna.....	0,088063	0,094155	0,092315	0,096192

3.7 Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition (IFRS 3 Révisée)

L'écart d'acquisition, ou goodwill, généré lors d'un regroupement d'entreprises est évalué comme l'excédent de (a) par rapport à (b), soit :

a) le total de :

- i) la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- ii) le montant de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise ; et
- iii) dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise.

b) le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués selon IFRS 3.

Dans le cas où l'acquisition est réalisée à partir d'un dérivé (call, put, etc.), ce dérivé, en application d'IAS 39, fait l'objet d'une valorisation séparée et être comptabilisé dans le compte de résultat de ONEY BANQUE ACCORD dès lors qu'il existe un écart entre le prix d'exercice du put (représentant le prix d'acquisition de la société) et la juste valeur de la société acquise. Dans ce cas, la juste valeur de ce dérivé est reprise dans la détermination du goodwill.

L'écart d'acquisition est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la clôture.

Les écarts d'acquisition positifs, conformément à IFRS3 Révisée – Regroupement d'entreprises, font l'objet en cas d'existence d'indice de perte de valeur et a minima annuellement, au cours du second semestre de chaque exercice, d'un test de dépréciation de valeur. Les modalités de réalisation de ces tests font l'objet d'une description dans la note 3.11 des règles et méthodes.

3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

3.9 Les instruments financiers (IAS 32 et 39, IFRS 7)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers annuels 2013 selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé lors du transfert d'un passif dans une transaction normale, réalisée entre intervenants de marché, à la date de l'évaluation.

3.9.1 Modalités de détermination de la juste valeur des instruments financiers

L'amendement à IFRS 7 introduit une hiérarchie à 3 niveaux sur les évaluations à la juste valeur.

Ces niveaux sont les suivants :

Niveau 1 :

Utilisation de cotations sur différents marchés actifs du même instrument financier (sans modification ou « repackaging »).

Niveau 2 :

Recours à des techniques de valorisation dont l'ensemble des paramètres significatifs est fondé sur des données de marché observables.

Utilisation de cotations sur différents marchés actifs d'instruments financiers similaires.

Niveau 3 :

Utilisation de techniques de valorisation dont aucun paramètre significatif ne repose sur des données de marché observables.

3.9.2 Prêts et créances

Les crédits sont affectés à la catégorie "Prêts et créances auprès des établissements de crédit" et "Prêts et créances à la clientèle". Conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ce taux inclut les décotes, les produits et coûts de transaction intégrables (principalement ici l'ensemble des commissions versées aux apporteurs d'affaires, enseignes partenaires dans le cadre de la production de crédit) au taux d'intérêt effectif.

3.9.3 Dépréciation des prêts et créances

Les créances dépréciées sont les créances présentant un risque avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés ;
- Lorsque la situation présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- S'il existe des procédures contentieuses ou une restructuration de dettes.

A chaque clôture ONEY BANQUE ACCORD détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif dès lors que cet(ces) événement(s) générateur(s) de pertes a(ont) une incidence significative sur les flux futurs de trésorerie estimés, à condition que la perte puisse être estimée de manière fiable.

ONEY BANQUE ACCORD réalise deux tests de dépréciation successifs :

- Un test de dépréciation sur des ensembles homogènes de créances présentant un ou plusieurs caractères de pertes avérées (notamment les créances remises aux organismes de recouvrement externe et les créances en surendettement).
Dans ce cas, la dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée (au taux d'origine du contrat) des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet d'éventuelles garanties. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en *coût du risque* au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *coût du risque*.
- Un test de dépréciation sur des ensembles homogènes de créances présentant un ou plusieurs caractères de pertes avérées mais dont les créances ne présentent, à ce stade, qu'une probabilité d'entrées en recouvrement, en gestion contentieuse ou en surendettement.
Dans ce cas, la dépréciation est déterminée sur la base des probabilités historiques de passage en pertes, de pertes en cas de défaut avéré et de l'encours futur estimé. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en *coût du risque* au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *coût du risque*.

Par ailleurs, dans le cas d'une créance faisant l'objet d'une restructuration (avec au plus un impayé), ONEY BANQUE ACCORD comptabilise en *Coût du risque* une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit. La reprise dans le temps de cette décote est enregistrée au compte de résultat.

Par ailleurs, les créances faisant l'objet d'une restructuration et pour lesquelles la dernière échéance du nouveau plan d'amortissement représente un montant significatif de l'encours restant dû à la date de la restructuration (échéance in fine), celle-ci fait l'objet d'une dépréciation fondée sur les historiques de récupération des créances présentant les mêmes caractéristiques.

3.9.4 Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les instruments financiers qui ne relèvent pas des catégories prêts et créances, actifs détenus jusqu'à l'échéance et Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction inclus.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, présentées en capitaux propres. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat.

Les revenus courus ou acquis sur les titres à revenu fixe sont enregistrés dans le poste « Produits d'intérêts et assimilés ». Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

3.9.5 Les passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît deux catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables. Il est toutefois précisé que ONEY BANQUE ACCORD n'utilise pas l'option de juste valeur sur ses passifs financiers.

- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.9.6 Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;

- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

L'amendement IAS 32 adopté par l'UE le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

3.9.7 Les instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers fermes ou optionnels qualifiés de dérivés dans le cadre de l'application de l'IAS 39, destinés à couvrir les expositions du Groupe au risque de marché (taux, change).

Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture. La juste valeur est déterminée par des outils de valorisation internes et comparée aux valorisations données par les contreparties bancaires.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur associée à un actif ou passif financier. Elle est applicable si elle répond aux critères d'éligibilité fixés par la norme à savoir :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs d'un actif ou un passif financier.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- **Couverture de juste valeur** : la réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.
- **Couverture de flux de trésorerie** : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les intérêts courus du dérivé sont enregistrés en résultat symétriquement aux opérations couvertes.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macro-couverture BANQUE ACCORD a privilégié une documentation de ces relations de couverture sur la base des flux futurs de trésorerie de groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques de taux.

La justification de l'efficacité des relations de macro-couverture se fait par le biais de la comparaison trimestrielle entre le stock de refinancement indexé sur l'Eonia présent et prévisionnel et le portefeuille d'instruments de couverture. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité de ces relations se fait au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Les instruments de couverture utilisés par la BANQUE ACCORD sont des Cap et des swaps.

Les CAP, utilisés comme des instruments de couverture des flux de trésorerie, font l'objet également de test d'efficacité. Ce test d'efficacité est réalisé en distinguant la valeur intrinsèque de l'option et la valeur temps. Les variations de valeur temps sont systématiquement enregistrées en résultat.

Selon la norme IAS 39, ces instruments destinés à couvrir les expositions du Groupe aux risques de taux doivent être inscrits au bilan à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux de trésorerie.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture, la comptabilisation en instruments de couverture permet de réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

Il existe trois modèles de comptabilité de couverture d'après la norme IAS 39 : la couverture de juste valeur, la couverture de flux futurs de trésorerie et la couverture d'investissement net à l'étranger. Seuls les deux premiers modèles sont applicables au Groupe ONEY BANQUE ACCORD.

La plupart des dérivés utilisés par le Groupe sont éligibles à la comptabilité de couverture. Ainsi :

- Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est compensée par l'impact en résultat de la variation de juste valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert.
- Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en réserves (réserves de Cash Flow Hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture, les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat.

Pour les dérivés non documentés comme des instruments de couverture comptable, les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par le résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Comptabilité de trading

Par ailleurs ONEY BANQUE ACCORD, pour répondre à un objectif de refinancement indexé sur une base Eonia peut procéder à la mise en place de swap de transformation d'une partie des dettes émises sur un indice Euribor en Eonia.

Ces swaps de transformation, appelés basis swap, ont été comptabilisés en comptabilité de trading. En effet, il n'a pas été possible de documenter une relation de couverture sur ces instruments.

De ce fait, les variations de juste valeur liées à ces instruments financiers sont directement comptabilisées en résultat.

3.9.8 Engagements de financement

Les engagements de financement donnés qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan dès lors qu'ils sont accordés à des conditions normales (dans le cas contraire un actif ou un passif est comptabilisé). Ils font, le cas échéant, l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

3.9.9 Engagements de garantie donnés

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

3.10 Le traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

BANQUE ACCORD applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation suivant le mode linéaire ou le mode dégressif. Les principes retenus sont les suivants :

Immobilisations corporelles :

Agencements, aménagement et sécurité : 6 ans 2/3 à 10 ans

Autres immobilisations: 3 à 5 ans

Immobilisations incorporelles :

Les logiciels acquis sont comptabilisés en autres immobilisations incorporelles et font l'objet d'un amortissement comptable sur trois ans.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeurs, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne *Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles*, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées.

Les plus ou moins values de cessions d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en *Gains ou pertes nets sur autres actifs*.

3.11 Dépréciation des immobilisations (IAS 36)

IAS 36 – *Dépréciation des actifs* – définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas sa valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

La valeur recouvrable d'un actif est définie comme la valeur la plus élevée entre son prix de vente net et sa valeur d'utilité. Le prix de vente net est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, moins les coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

Les flux de trésorerie après impôt sont estimés sur la base des plans à 3 ans. Au-delà, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance constant sur une période qui correspond à la durée d'utilité estimée de l'actif corporel. Pour les tests portant sur les écarts d'acquisition, les flux de résultats nets sont extrapolés sur une période complémentaire de 6 ans avec prise en compte d'une valeur terminale, calculée à partir de l'actualisation à l'infini des données de la 9^{ème} année.

Pays	France	Portugal	Espagne	Italie	Pologne	Hongrie	Roumanie	Russie
Taux d'actualisation « Banking »	13,18%	18,93%	15,68%	14,88%	14,23%	16,89%	15,85%	14,41%
Taux d'actualisation « non Banking »	8,08%			9,78%				
Taux de croissance	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%

Les flux sont actualisés au coût moyen pondéré du capital après impôt, majoré d'une prime de risque spécifique à chaque pays. Le coût moyen pondéré du capital est déterminé sur la base du taux de rendement observé sur le marché actions du secteur bancaire pour les établissements de crédit et du secteur retail pour les sociétés apporteurs d'affaires à des partenaires bancaires.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

Ce test est également effectué une fois par an (en pratique en fin d'année) pour les actifs à durée de vie indéfinie tels que les écarts d'acquisition.

Identification des unités génératrices de trésorerie (UGT)

Une unité génératrice de trésorerie est définie comme le plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. ONEY BANQUE ACCORD a reparti l'ensemble de ses activités en unités génératrices de trésorerie. Cette répartition est opérée de manière cohérente avec l'organisation du Groupe. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition d'une UGT.

Analyse de la sensibilité

L'augmentation du taux d'actualisation de 1 point sur les tests d'impairment engendrerait une dépréciation de ces actifs de 2,6 M€.

La diminution du taux de croissance de 1 point sur les tests d'impairment engendrerait une dépréciation de ces actifs de 0,8 M€.

3.12 Les impôts différés (IAS 12)

Cette norme impose la comptabilisation d'impôts différés sur l'ensemble des différences temporaires observées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- (i) le goodwill non déductible fiscalement,
- (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et
- (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé par le résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés au niveau de chaque entité fiscale. Ils ne sont pas actualisés.

Les déficits fiscaux et autres différences temporaires donnent lieu à la constatation d'un impôt différé actif lorsque leur imputation sur des bénéfices fiscaux est probable ou lorsqu'une imputation sur des impôts différés passifs est possible.

Deux conditions sont requises pour l'application de cette règle.

1/ L'entité doit avoir dégagé un résultat fiscal positif sur les deux dernières années (N et N-1) ;

2/ Une analyse du tax plan concernant les 3 années à venir est nécessaire pour démontrer que les pertes fiscales reportables et les impôts différés actifs sur les différences temporelles pourront être récupérés dans un délai court de 3 ans, grâce à des bénéfices courants.

3.13 Coûts des emprunts (IAS 23)

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus conformément au traitement de référence d'IAS 23.

Ainsi les frais de création du FCT dont la finalité première est de pouvoir apporter les titres au REPO auprès de la Banque centrale ont-ils été affectés au TIE du financement obtenu.

3.14 Provisions (IAS 37)

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du groupe ONEY BANQUE ACCORD à l'égard d'un tiers probable du fait certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être légale, réglementaire ou contractuelle. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation représente un caractère significatif.

3.15 Les avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Avantages postérieurs à l'emploi : Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

ONEY BANQUE ACCORD participe selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel.

Conformément à la norme IAS 19 révisée – *Avantages au personnel* – le Groupe recense et enregistre l'ensemble des avantages accordés au personnel. Le Groupe comptabilise les pertes et gains actuariels en autres éléments du résultat global (OCI).

En France, la société préfinance la quasi-totalité de l'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière de son personnel auprès d'une compagnie d'assurance. De plus, une provision est comptabilisée au titre du compte épargne temps.

3.16 Les paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

La méthode de valorisation des options retenue est faite selon les critères suivants :

- Détermination d'une valeur sous-jacente de l'option à la date d'octroi décorrélée de toute condition prévue au plan d'option. Cette valeur est déterminée par l'application du modèle binomial ;
- Les conditions spécifiques sont prises en compte, par la suite, par application d'un coefficient de probabilité à la valeur sous-jacente.

La valeur du sous-jacent de l'option est la valeur d'un call déterminée par l'application du modèle binomial sur la base des éléments suivants :

- Durée de l'option (fixée par le plan d'options) ;
- Prix d'exercice de l'option ;
- Taux d'intérêt (le taux retenu est celui des OAT 4 ans) ;
- Valorisation du titre au moment de l'attribution ;
- Volatilité du marché sectoriel (en l'absence de cotation du sous-jacent).

La valeur du sous-jacent a été retenue en incluant l'impact des dividendes versés au cours de la période d'indisponibilité.

Les droits sont comptabilisés en charges dans la rubrique « frais de personnel ». La contrepartie de la charge est constatée en dette dans la mesure où les actions feront l'objet d'un rachat par le Groupe. La charge est étalée sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits de manière définitive.

Lorsque la valeur du sous-jacent de l'option a été surestimée, la reprise est faite par les capitaux propres.

3.17 Engagements de rachats de titres aux minoritaires

ONEY BANQUE ACCORD a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent à des engagements optionnels (ventes d'option de vente). Le prix d'exercice de ces options était établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition ou de la création en tenant compte de l'activité future des entités.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le Groupe constate une dette au titre des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires sous-jacents aux options et pour le solde en diminution des capitaux propres du Groupe.

La valeur du PUT s'ajuste à la fin de chaque période en fonction de l'évolution du prix d'exercice le plus probable des options, l'impact est constaté par les capitaux propres à l'exception de l'effet de désactualisation qui le cas échéant est enregistré en résultat.

3.18 Actions propres

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les profits ou pertes nets d'impôt de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle sont imputés directement en capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

3.19 Les activités d'assurance (IFRS4)

Les deux sociétés (vie et non-vie) traitent l'assurance emprunteurs de la France et du Portugal.

L'ensemble de l'activité fait l'objet d'un traité de réassurance à hauteur de 50% des primes.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie sont calculées par un actuaire externe selon les méthodes définies par la réglementation locale, elles sont conformes aux normes IFRS. Les provisions techniques tiennent compte par ailleurs d'une marge de prudence au regard du faible historique de sinistralité et de l'environnement économique de la France et du Portugal. Elles correspondent aux charges à prévoir pour faire face à la sinistralité déclarée en cours de traitement, aux sinistres encourus mais non encore déclarés (IBNR) et aux provisions pour risques non éteints. Le calcul est basé sur les pertes attendues en utilisant des modèles et des hypothèses basées sur l'historique et les données du marché actuel. Les provisions techniques non-vie concernent des provisions pour sinistres à payer.

Les sociétés d'assurance doivent respecter le ratio de solvabilité du pays (en l'occurrence Malte) où elles sont implantées.

3.20 Transactions avec les parties liées

Les parties liées et parties sœurs évoquées dans les annexes sont la société mère Groupe Auchan SA, les filiales de Groupe Auchan SA. Seules les opérations significatives sont signalées.

3.21 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat de base par action calculé à partir du résultat des activités poursuivies. Cette information est également déclinée à partir du résultat net.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du groupe – de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

ONEY BANQUE ACCORD : ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions émises au cours de l'exercice.

3.22 Transfert d'actifs financiers (IFRS 7 amendée)

L'amendement à l'IFRS 7 précise les informations à fournir sur :

- les actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés ;
- les actifs financiers transférés qui sont intégralement décomptabilisés mais dans lesquels l'entité conserve une implication continue ; et
- la saisonnalité des transferts d'actifs financiers afin de mettre en évidence les opérations de « window dressing » (pour les actifs décomptabilisés).

En 2013, ONEY BANQUE ACCORD a réalisé des cessions d'encours en surendettement. L'ensemble de ces opérations ont été traités comme des cessions parfaites. Les créances ont fait l'objet d'une décomptabilisation à la date du transfert de propriété.

Note 4 : Caisse, banques centrales et CCP

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Banque Centrale.....	359	0	359
Distributeurs de billets – Espaces financiers.....	7 419	7 149	270
Autres.....	193	242	-49
Total	7 972	7 392	666

Note 5 : Instruments dérivés

Les opérations sur instruments financiers à terme portant sur les taux d'intérêts s'élèvent à 1 941 millions d'euros contre 3 906 millions d'euros à fin 2012. Le portefeuille peut être identifié à travers plusieurs groupes :

1. Instruments dérivés de couverture

- Les swaps amortissables payeurs taux fixe sont utilisés pour couvrir les risques associés aux financements des encours à taux fixes ;

2. Instruments dérivés de trading

- Les options de taux (CAP - garantie d'un taux plafond et éventuellement FLOOR - garantie d'un taux plancher) sont utilisées pour se prémunir contre une hausse de coût de financement des encours à taux variable issue d'une forte augmentation des taux ;
- Les swaps de devises (cross currency swap) sont utilisés pour couvrir les risques associés au refinancement des filiales hors zone euro.

La juste valeur de ces instruments est dans le tableau ci-dessous :

INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE ET DE TRADING (en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	313	240	487	420
Instruments de taux d'intérêts :				
Instruments fermes.....	313	240	487	420
Instruments conditionnels.....				
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE		2 013		8 636
Instruments de taux d'intérêts :				
Instruments fermes.....		2 013		8 636
Instruments conditionnels.....				
Total	313	2 253	487	9 055

Note 6 : Prêts et créances auprès des établissements de crédit

PRETS ET CREANCES (en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Créances à vue sur les établissements de crédit :	41 143	84 720	-43 577
Créances à terme sur les établissements de crédit :	47 318	41 841	5 477
Principal.....	47 090	41 788	5 032
Créances rattachées.....	228	53	175
Prêts subordonnés :	0	0	0
Principal.....	0	0	0
Créances rattachées.....	0	0	0

Echéancier

(en milliers d'euros)	< = 3 mois	3 mois < D < = 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	31/12/2013
Créances à terme sur les établissements de crédit :	47 318				47 318
Principal.....	47 090				47 090
Créances rattachées.....	228				228
Prêts subordonnés :					
Principal.....					
Créances rattachées.....					

(en milliers d'euros)	< = 3 mois	3 mois < D < = 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	31/12/2012
Créances à terme sur les établissements de crédit :	36 179	5 662	0	0	41 841
Principal.....	36 126	5 662			41 788
Créances rattachées.....	53				53
Prêts subordonnés :					
Principal.....					
Créances rattachées.....					

Note 7 : Prêts et créances sur la clientèle

1. Echéancier

PRETS ET CREANCES (en milliers d'euros)	< = 3 mois	3 mois < D < = 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	31/12/2013
Compte courant de la clientèle	324				324
Encours brut global :	560 952	672 543	1 225 592	152 210	2 611 297
Encours sains :	473 016	505 706	862 320	76 861	1 917 904
Encours sains	463 328	505 706	862 320	76 861	1 908 215
Créances rattachées.....	9 689				9 689
Encours dépréciés :	87 936	166 837	363 271	75 349	693 393

PRETS ET CREANCES (en milliers d'euros)	< = 3 mois	3 mois < D < = 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	31/12/2012
Compte courant de la clientèle	339				339
Encours brut global :	902 863	601 935	987 661	94 387	2 586 846
Encours sains :	753 812	436 169	660 649	47 955	1 898 585
Encours sains	744 021	436 169	660 649	47 955	1 888 794
Créances rattachées.....	9 791			0	9 791
Encours dépréciés :	149 051	165 766	327 012	46 432	688 261

2. Encours dépréciés

(en milliers d'euros)		31/12/2013	31/12/2012	Variation
Encours sains.....	+	1 908 215	1 888 795	19 420
Encours dépréciés.....	+	693 393	688 260	5 133
Dépréciations.....	-	515 926	509 613	6 313
Encours nets :	=	2 085 683	2 067 443	18 240
Créances rattachées	+	9 689	9 791	-102
Encours fin de période :	=	2 095 371	2 077 234	18 138
Poids des encours dépréciés/encours totaux :		26,55%	26,61%	-0,05%
Taux de couverture des encours dépréciés :		74,41%	74,04%	0,36%

3. Variation de la dépréciation des encours clientèle

VARIATION DE LA DEPRECIATION (en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dépréciations début de période :	509 613	495 357
Variation de périmètre		
Dotations.....	34 583	39 072
Reprises.....	24 349	14 216
Reprise de décote sur encours en surendettement (1).....	-3 793	-11 249
Autres reclassements + écarts de conversion	-129	648
Dépréciations fin de période :	515 926	509 613

(1) Les reprises de décote sont présentées dans la marge d'intérêt.

Note 8 : Titres

Participations dans les sociétés mises en équivalence

BANQUE ACCORD détient au 31 décembre 2013 une société mise en équivalence : Natural Security (contre 2 sociétés au 31 décembre 2012 : cession de Nectar).

(en milliers d'euros)	2013	2012
Au 1 ^{er} janvier.....	564	379
Augmentation de capital	932	1 307
Cession de titres.....		
Dilution / relution.....	118	74
Reclassement titres mis en équivalence.....	-357	-499
Quote-part dans résultat.....	-593	-697
Au 31 décembre	663	564

Actifs disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	% détention	2013	2012
Mastercard Int. Inc.	< 1%	46	28
Total		46	28

Note 9 : Immobilisations corporelles et incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en milliers d'euros)	Ecarts d'acquisition	Licences, logiciels	Autres	TOTAL
Valeur brute 01.01.2013 :	26 443	18 867	0	45 310
Acquisitions de la période.....		2 452		2 452
Cessions et mises au rebut.....		82		82
Reclassements / variation de périmètre.....				
Variation de l'écart de conversion.....		-7		-7
Valeur brute 31.12.2013 :	26 443	21 230	0	47 672
Cumul Amortissements & Dépréciation. 01.01.2013 :		14 587	0	14 587
Dotations aux Amortissement		2 210		2 210
Reprises d'amortissement		22		22
Reclassements / variation de périmètre.....		-5		-5
Variation de l'écart de conversion.....		-4		-4
Cumul Amortissements & Dépréciation 31.12.2013 :		16 766		16 766
Valeur nette 31.12.2013 :	26 443	4 464		30 907
Valeur nette 31.12.2012 :	26 443	4 281	0	30 723

Les écarts d'acquisition sont composés :

- d'un écart d'acquisition sur Oney Portugal (daté du 1^{er} juillet 2000 amorti initialement sur la base d'une durée de 20 ans jusqu'au 31 décembre 2003 et daté du 1^{er} janvier 2005 à la suite du rachat complémentaire des titres Oney Portugal détenus par Cofinoga). Sa valeur nette au 31 Décembre 2013 est de 18 394 K€ ;
- D'un écart sur Oney Espagne (ex Accordfin) de 8 049 K€ daté du 3 juillet 2010 en lien avec l'exercice par Santander Consumer Finance de son PUT sur les 49% d'Accordfin qu'elle détenait.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en milliers d'euros)	Matériels bureau et informatique et autres	Agencement, installation	En cours	Autres	TOTAL
Valeur brute 01.01.2013 :	15 976	9 165	4 823	658	30 623
Acquisitions de la période.....	4 164	842	14 317	17	19 340
Cessions et mises au rebut.....	571			35	607
Reclassements / variation de périmètre.....	4	-4			0
Variation de l'écart de conversion.....	-98	-2		-3	-103
Valeur brute 31.12.2013 :	19 475	9 999	19 140	637	49 251
Cumul Amortissements & Dépréciation. 01.01.2013 :	13 403	6 300		438	20 141
Dotations aux Amortissement	2 251	1 019		52	3 321
Cessions et mises au rebut.....	567			35	602
Reclassements / variation de périmètre.....	8	-3		0	5
Variation de l'écart de conversion.....	-38	-1		-2	-41
Cumul Amortissements & Dépréciation 31.12.2013 :	15 055	7 315		452	22 823
Valeur nette 31.12.2013 :	4 419	2 684	19 140	185	26 428
Valeur nette 31.12.2012 :	2 574	2 866	4 823	220	10 481

ONEY BANQUE ACCORD : ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

L'immobilisation en cours concerne la construction du futur siège OZEA du groupe ONEY BANQUE ACCORD à Croix.

Note 10 : Impôts différés

Ce tableau explique la variation de la position nette d'impôts différés (actifs – passifs)

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variation par résultat	Variation par capitaux propres	Ecart conversion / Reclassement	31/12/2013
Provisions non déductibles.....	23 301	587		-15	23 873
Provisions réglementées.....	-403	137			-266
Instruments financiers.....	2 995	139	-2 353		781
Autres.....	7 675	130	-252	-1	7 551
TOTAL :	33 568	993	-2 605	-16	31 940

Echéancier de l'ensemble des impôts différés actifs non activés

Montant	<1an	1< <5ans	+ 5ans
26 215		7 101	19 114

Des impôts différés sur déficits reportables d'un montant de 26,2 millions d'euros n'ont pas été activés vu l'incertitude quant à leur imputation dans le futur.

Note 11 : Comptes de régularisation et autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Valeurs à l'encaissement.....	337 062	339 632	-2 570
Charges constatées d'avance.....	3 638	3 260	378
Produits à recevoir.....	7 627	8 056	-429
Autres comptes de régularisation.....	391	2 531	-2 140
Autres actifs.....	76 515	57 648	18 867
Total	425 233	411 127	14 107

Les valeurs à l'encaissement correspondent aux prélèvements émis sur les comptes des clients.

Note 12 : Passifs financiers évalués au coût amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Dettes envers les établissements de crédit :	444 835	424 213	20 623
A vue.....	6 727	15 178	-8 451
A terme.....	438 108	409 034	29 074
Dettes envers la clientèle :	399 111	403 127	-4 016
A vue.....	147 601	144 092	3 509
A terme.....	251 510	259 035	-7 525
Dettes représentées par un titre (BMTN, CDN) :	1 220 257	1 266 880	-46 623
Emprunts obligataires :.....	851 786	700 950	150 836
... Autres dettes représentées par un titre (BMTN, CDN).....	368 471	565 930	-197 759
Dettes subordonnées :	37 917	37 916	1
TOTAL	2 102 119	2 132 135	-30 016

ONEY BANQUE ACCORD : ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

Le montant des lignes de crédit confirmées non utilisées au 31 décembre 2013 octroyées par des établissements bancaires est de 903 millions d'euros dont 825 M€ à plus d'un an.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Société emprunteuse	Taux intérêt nominal	Taux intérêt effectif	Date d'émission	Echéance	31/12/2013	31/12/2012
Banque Accord	E3M + 90bp	E3M + 90bp	Juillet 2010	Juillet 2014	150 000	150 000
Banque Accord	E3M + 100bp	E3M + 100bp	Juin 2011	Juillet 2016	200 000	200 000
Banque Accord	E3M + 155bp	E3M + 155bp	Juin 2012	Décembre 2016	200 000	200 000
Banque Accord	1,817 %	1,817 %	Décembre 2012	Novembre 2017	150 000	150 000
Banque Accord	2 %	2 %	Avril 2013	Octobre 2018	150 000	
TOTAL					850 000	700 000

DETTES SUBORDONNEES

Il s'agit de six titres subordonnés remboursables émis pour :

- 15 millions d'€ en décembre 2004 pour une durée de 10 ans et souscrit par Groupe Auchan ;
- 18 millions d'€ en novembre 2006 pour une durée de 10 ans et souscrit par Auchan Coordination Service ;
- 1,715 millions d'€ en décembre 2004 pour une durée de 10 ans et souscrit par Groupe Santander ;
- 0,735 millions d'€ en novembre 2006 pour une durée de 10 ans et souscrit par Groupe Santander ;
- 1,470 millions d'€ en juin 2007 pour une durée de 10 ans et souscrit par Groupe Santander ;
- 0,980 millions d'€ en décembre 2008 pour une durée de 10 ans et souscrit par Groupe Santander.

Les contrats prévoient la possibilité, à la seule initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ou de la Banque d'Espagne, de procéder au remboursement anticipé partiel ou total de ces prêts.

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dettes subordonnées.....	37 917	37 916

Note 13 : Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Dotations	Reprises	Reclassement	31/12/2013
Avantages au personnel.....	895	265	240	-33	887
Provisions contrôle fiscal.....	2 492	0	913	0	1 579
Provisions pour litiges.....	6 041	5 857	923	-4 341	6 634
Sous Total	9 428	6 122	2 076	-4 374	9 100

Suite à la cession de la participation NECTAR, les résultats déficitaires antérieurement constatés et classés en provision pour 4 232 K€ sont repris en 2013 et présentés en produits de cessions d'actifs immobilisés.

Note 14 : Provisions techniques des assureurs et dettes auprès des réassureurs

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Dotations	Reprises	Reclassement /Capitaux	31/12/2013
Provisions Techniques vie.....	1 265		1		1 264
Provisions Techniques non vie	6 300		200		6 100
Total Provisions Techniques	7 565		201		7 364

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Augmentation	Diminution	Reclassement	31/12/2013
Part des réassureurs dans les provisions	7 565		201		7 364
Total Part des réassureurs	7 565		201		7 364

Note 15 : Autres passifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Fournisseurs.....	19 759	3 972	15 787
Frais de personnel.....	12 363	11 971	392
Impôts et taxes.....	2 457	2 192	265
Cash back, bons achats, cartes cadeaux et prépayées.....	16 407	15 133	1 274
Autres.....	15 991	19 795	-3 804
Sous Total AUTRES PASSIFS	66 977	53 063	13 914
Valeurs à l'encaissement.....	24 927	46 124	-21 197
Produits constatés d'avance.....	28 440	25 734	2 706
Charges à payer.....	56 583	57 624	-1 041
Autres.....	1 134	5 123	-3 989
Sous TOTAL COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	111 085	134 605	-23 521
TOTAL AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION	178 063	187 667	-9 607

Note 16 : Capitaux propres- Part du Groupe

16.1 Nombre d'actions composant le capital

	31/12/2013	31/12/2012
Début période.....	1 444 410	1 444 410
Emission en numéraire.....	4 654	
Fin de période.....	1 449 064	1 444 410

Au 31 décembre 2013, le capital social s'élève à 28 981 K€, il est composé de 1 449 064 actions ordinaires de 20 euros, entièrement libérées.

16.2 Actions propres

En 2013, BANQUE ACCORD a racheté 172 de ses propres actions au FCP VALACCORD en date du 13 septembre 2013. Dans le cadre des levées d'options, Banque Accord a procédé à la cession de 2 551 actions propres puis a racheté 4 238 actions en date du 4 octobre 2013.

16.3 Réserve légale

La réserve légale de BANQUE ACCORD S.A s'élève à 2 889 K€ au 31 décembre 2013.

16.4 Réserves détaillées par nature

Réserve de conversion

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Chine.....	-163	-117
Hongrie.....	-558	-797
Pologne.....	-357	-294
Roumanie.....	-11	-6
Russie.....	-629	-100
Ukraine.....	-12	-1
TOTAL.....	-1 730	-1 315

Réserve de cash flow hedge (hors impôt différé)

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Début période.....	-8 656	-9 821
Variation.....	6 643	1 165
Fin période.....	-2 013	-8 656

16.5 Variation des capitaux propres (Part du groupe)

(en milliers d'euros)	Capital	Prime	Titres auto détenus	Réserves	Gains et pertes latents	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total Capitaux Propres
Situation Clôture 2011	28 888	55 919	-920	207 355	-6 307	30 239	-1 998	313 177
Mouvements								
Affectation				30 239		-30 239		0
Résultat de la période						35 103		35 103
Augmentation de capital								
Gains et pertes latents nets de cash flow hedge					744			744
Stocks options		-18	232	3				218
Réserve de conversion				-42			664	623
Ecart actuariels nets IFC					-173			-173
Dividendes Auchan				-9 049				-9 049
Dividendes Hongrie				-514				-514
Dividendes Pologne								
Rétrocession crédit IS				-3 025				-3 025
Natural Security				-373				-373
Divers				8				8
Situation Clôture 2012	28 888	55 902	-688	224 604	-5 736	35 103	-1 334	336 739
Mouvements								
Affectation				35 103		-35 103		0
Résultat de la période						53 463		53 463
Augmentation de capital	93	1 111						1 204
Gains et pertes latents nets de cash flow hedge					4 106			4 106
Stocks options			-662	-661				-1 323
Réserve de conversion				-179			-678	-857
Ecart actuariels nets IFC					41			41
Dividendes Auchan				-5 811				-5 811
PUT Hongrie				-282				-282
Dividendes Pologne								
Rétrocession crédit IS				2 883				2 883
Natural Security				-499				-499
Ajustement impôts différés Russie				-590				-590
Quote-part de minoritaires Hongrie				1 217				1 217
Divers				34				34
Situation Clôture 2013	28 981	57 013	-1 349	255 819	-1 589	53 463	-2 012	390 326

16.6 Dividendes versés sur les 3 derniers exercices

DIVIDENDES VERSES (en euros)	Montant	Dividende par action
Dividendes versés en espèces au titre de l'exercice 2010... ..	7 454 802	5,19€
Dividendes versés en espèces au titre de l'exercice 2011... ..	9 048 601	6,28€
Dividendes versés en espèces au titre de l'exercice 2012... ..	5 810 559	4,03€

Note 17 : Intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	
Situation au 31 décembre 2011	1 781
Résultat de la période.....	1 167
Augmentation de capital.....	2 280
Pologne	-471
Autres (dont écart de conversion).....	110
Situation au 31 décembre 2012	4 866
Résultat de la période.....	1 334
Augmentation de capital Géfirus.....	1 120
PUT sur minoritaires Hongrie.....	-4 107
Dividendes Hongrie	-1 240
Dividendes Pologne	-641
Ajustement impôts différés Russie	-380
Quote-part de minoritaires Hongrie.....	3 910
Autres (dont écart de conversion).....	-541
Situation au 31 décembre 2013	4 322

A la suite du changement de modalité de comptabilisation des puts sur minoritaires, il convient de modifier le pourcentage de consolidation par intégration globale de 100% à 60% pour la Hongrie. Cette méthode conduit à reconnaître une quote-part de minoritaires hongrois à l'ouverture de 3 910 K€.

Par ailleurs, le Groupe a opté pour la reconnaissance de la dette liée au Put en contrepartie des capitaux propres part des minoritaires pour 4 107 K€.

Note 18 : Engagements hors bilan

Engagements reçus

ENGAGEMENTS RECUS (en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement.....	1 154 729	1 106 575
<i>Reçus des établissements de crédit et de la clientèle</i>		
Engagements de garantie	11 330	5 898
<i>Reçus des établissements de crédit et de la clientèle</i>		
Total	1 166 059	1 112 473

Engagements donnés

ENGAGEMENTS DONNES (en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement	8 830 716	9 972 606
<i>En faveur des établissements de crédit et de la clientèle</i>		
Engagements de garantie	16 754	13 877
<i>En faveur des établissements de crédit et de la clientèle</i>		
Engagements sur titres	14 343	15 372
<i>Titres à recevoir</i>		
Total	8 861 813	10 001 855

Les engagements sur titres sont valorisés conformément aux accords décrits dans les protocoles signés avec les partenaires et sont actualisés à chaque arrêté annuel. Ce sont des options d'achat que BANQUE ACCORD a le choix d'exercer ou non.

Détail des engagements donnés à la clientèle par zone géographique.

En Millions d'euros	31/12/2013		31/12/2012	
	Actifs - 2 ans	Global	Actifs - 2 ans	Global
France	2 603	7 667	2 627	8 710
Europe hors France	926	1 164	1 099	1 263
Reste du monde				

Les engagements en faveur de la clientèle, compris au sens de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution pour le calcul des ratios, c'est-à-dire hors clients inactifs depuis plus de 2 ans, s'élèvent à 5 393 millions d'euros.

Note 19 : Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations avec les établissements de crédits	3 199	1 481	4 433	861
Opérations avec la clientèle.....	7 027	234 099	8 444	235 977
Opérations sur instruments financiers.....	14 594	12	15 709	152
Total	24 820	235 592	28 585	236 989

Note 20 : Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations avec les établissements de crédits.....	10 814	7 190	8 217	9 154
Opérations d'assurance.....	3 401	40 558	3 128	32 230
Opérations avec la clientèle.....	165	24 391	82	28 543
Prestations financières – dont cotisations cartes.....	20 820	54 283	18 241	46 672
Autres.....	6 767	25 364	6 628	23 396
Total	41 968	151 786	36 296	139 995

Note 21 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Charges et Produits d'assurance.....	4 008	33 135	3 701	30 214
Charges et Produits d'exploitation.....	1 199	32 007	1 313	36 982
Total	5 208	65 142	5 013	67 196

Note 22 : Frais de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Salaires et traitements.....	52 091	48 948
Charges sociales.....	26 897	24 761
Charges fiscales.....	-138	554
Participations et intéressement des salariés.....	4 675	5 703
Total	83 526	79 966

Note 23 : Autres Frais administratifs

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Taxes.....	4 430	4 722
Locations.....	5 618	5 284
Rémunérations d'intermédiaires.....	14 422	11 968
Autres.....	114 380	113 397
Total	138 850	135 370

Note 24 : Coût du risque

COUT DU RISQUE	31/12/2013		31/12/2012	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Dépréciations sur opérations avec la clientèle.....	34 584	24 349	39 072	14 216
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations.....	98 934		92 771	
Récupération sur créances amorties		25 456		28 037
Total	133 518	49 805	131 843	42 252
Solde	83 713		89 591	

Note 25 : Impôt sur les sociétés

Charges d'impôt

Charge d'impôt	31/12/2013	31/12/2012
Impôt exigible.....	13 611	17 545
Variation des impôts différés	-992	-3 845
Total	12 619	13 700

Preuve d'impôt

	Montant	Taux 2013	Taux 2012
Résultat avant IS et mise en équivalence.....	68 008		
Taux normal.....		38,00%	36,10%
IS théorique.....	25 843		
Différences permanentes.....	-3 432	-5,05%	-8,92%
Impôts différés non constatés.....	3 090	4,45%	-0,94%
Différentiel de taux.....	-4 084	-6,01%	-4,23%
Crédits d'impôts..... ;.....	-6 556	-9,64%	
Autres.....	-2 242	-3,30%	5,04%
Total effectif	12 619		
Taux effectif		18,56%	27,04%

Note 26 : Divers

Effectifs

L'effectif en « équivalent temps plein » de l'ensemble constitué par les sociétés intégrées est de 1 977 salariés en décembre 2013 (y compris l'effectif à 100% des sociétés consolidées en intégration proportionnelle), contre 2 161 au 31 décembre 2012 à méthode comparable.

Rémunération des dirigeants

La rémunération totale (y compris les jetons de présence) versée en 2013 aux mandataires sociaux des entités de Groupe ONEY BANQUE ACCORD s'élève à 2,0 millions d'euros.

Les charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi s'élèvent à 0,2 million d'euros.

Note 27 : Avantages au personnel

Selon les règles et pratiques propres à chaque pays, le personnel du Groupe bénéficie d'avantages à long terme ou postérieurs à l'emploi.

Ces avantages complémentaires prennent la forme soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies :

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies :

Pour les régimes principaux, une évaluation actuarielle est effectuée tous les ans par des experts indépendants. Ces régimes concernent les indemnités de fin de carrière en France.

Hypothèses actuarielles	2013	2012
Taux d'actualisation au 1 ^{er} janvier	3,50%	4,70%
Taux d'actualisation au 31 décembre	3,50%	3,50%
Taux de rendement attendu des actifs 1 ^{er} janvier	3,50%	4,70%
Taux d'augmentation attendue des salaires	2,25%	2,25%

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

Variation en K€	2013	2012
Valeur actualisée de l'obligation au 1 ^{er} janvier	1 553	1 123
Coût financier	59	57
Coût des services rendus au cours de l'exercice	131	97
Prestations payées	0	0
Pertes (gains) actuarielles	-6	276
Autres		
Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre	1 737	1 553

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

Variation en K€	2013	2012
Juste valeur des actifs au 1 ^{er} janvier	1 309	1 123
Rendement attendu des actifs	46	53
Cotisations payées	149	129
Prestations payées		
Pertes (gains) actuarielles	24	5
Juste valeur des actifs au 31 décembre	1 529	1 309

La provision nette comptabilisée au bilan a évolué de la façon suivante:

Variation en K€	2013	2012
Passif net au 1er janvier	243	0
Charge comptabilisée	144	101
Cotisations payées	-149	-129
Prestations payées par l'employeur		
Pertes (gains) actuarielles reconnues en Capitaux propres	-30	271
Reclassement de passif financier		
Passif net au 31 décembre	208	243

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

Réconciliation du passif net	2013	2012
Valeur actualisée de l'obligation	1 737	1 553
Juste valeur des actifs	1 529	1 309
Situation nette	208	243
Passif net reconnu au bilan	208	243

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies se décomposent de la façon suivante :

En K€	2013	2012
Coût des services rendus au cours de l'exercice	131	97
Coût financier	59	57
Rendement attendu des actifs du régime	-46	-53
Charge comptabilisée	144	101

Note 28 : Paiements basés sur des actions

Caractéristiques d'un plan d'options émis par BANQUE ACCORD

- Les options sont indisponibles pendant une période de 4 ans à compter de leur date d'attribution.
- Elles sont exerçables, selon les plans, sur une période allant du 23 juin au 31 juillet, l'année de l'échéance du plan.
- Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales. Toute suspension de contrat intervenant pour toute autre raison que la maladie ou la maternité emporte caducité des droits à options (et toute autre condition spécifique à la société émettrice).

- Le prix d'exercice se comprend comme un prix coupon détaché. La levée des options intervient dans tous les cas après le détachement du coupon.
- Les titres souscrits par les bénéficiaires d'options sont l'objet d'une inscription au registre des mouvements de titres de la société BANQUE ACCORD.

Evolution du nombre d'options et du prix moyen pondéré sur les périodes 2012 et 2013

	2013		2012	
	Prix d'exercice	Nombre d'options	Prix d'exercice	Nombre d'options
Options en début d'exercice		20 224		24 390
Options émises durant l'exercice	303,91	0	275,50	363
Options exercées durant l'exercice		6 859		3 494
Options annulées ou perdues		1 418		1 035
Options échues				
Options en fin d'exercice	259,48	11 947	259,06	20 224
Options exerçables en fin d'exercice				

Paramètres de calcul de la juste valeur des options

	2013	2012
Valeur intrinsèque d'une option	+45,12€	-13,15 €
Prix de l'action	303,91	275,50€
Prix d'exercice	303,91	275,50€
Volatilité attendue		45,98%
Durée de vie de l'option	2,5 ans	3,5 ans
Dividendes attendus	1,28%	1,04%
Taux d'intérêts retenu		0,21%
Type de modèle	binomial	binomial

La volatilité a été établie sur une analyse portant sur la volatilité implicite des cours de sociétés en rapport avec l'activité de BANQUE ACCORD sur une période de 4 ans précédant l'attribution.

Impact sur le compte de résultat.

L'impact annuel est de 18 K€.

Note 29 : Information sectorielle

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage de BANQUE ACCORD, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne, correspondant aux métiers et aux secteurs géographiques de BANQUE ACCORD sont les suivants :

1^{er} niveau : métiers

Crédit à la consommation
Monétique, Assurance, Epargne, Moyens de Paiements

2^{ème} niveau : secteurs géographiques

France
Europe hors France : Espagne, Portugal, Italie et Malte
Reste du monde : Pologne, Hongrie, Chine, Russie, Roumanie et Ukraine

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de ces opérations.

ONEY BANQUE ACCORD : ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

1^{er} Niveau

(en milliers d'euros)	Crédit		Autres		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Produits sectoriels :						
Externes	393 180	388 432	60 511	57 767	453 691	446 199
Internes	0	0			0	0
Amortissements	5 479	4 723	52	48	5 531	4 771
Charges sectorielles.....	152 527	150 619	17 434	14 711	164 795	165 330
Provisions.....	4 042	1 165			4 042	1 165
Coût du risque.....	83 713	89 591			83 713	89 591
Résultat sectoriel.....	152 584	142 334	43 025	43 008	195 609	185 342
Charges non sectorielles					128 194	135 371
Charges d'impôt.....					12 619	13 700
IFRS 5						
Résultat net					54 797	36 270
Actifs sectoriels.....	2 553 801	2 581 516	95 407	73 463	2 649 208	2 654 980
Passifs sectoriels.....	3 047 622	2 314 997	120 443	46 708	3 168 065	2 361 704
Investissements.....	30 293	14 598	599	163	30 892	14 762

2^{ème} Niveau

(en milliers d'euros)	France		Europe		Reste du monde		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Produits sectoriels	251 922	259 322	149 105	138 999	52 663	47 879	453 691	446 199
Actif sectoriel.....	2 039 609	2 084 161	545 940	512 743	62 659	58 076	2 649 208	2 654 980
Investissements.....	24 682	10 848	3 179	3 083	3 031	831	30 892	14 762

Note 30 : Juste valeur

Les actifs et passifs sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Les méthodes de comptabilisation utilisées sont les suivantes :

Les disponibilités, les comptes de régularisation actifs et passifs, les autres actifs et passifs

Ces actifs et passifs financiers sont évalués à leur valeur nominale dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur valeur de marché étant donné leur caractère court terme.

Encours à taux variables courants

Il n'y a pas de valorisation en mark-to-market à faire sur les portefeuilles d'encours à taux variable.

Encours à taux fixe

La juste valeur des encours de crédit à taux fixe correspond à l'actualisation des flux futurs anticipés de l'encours à travers la courbe d'amortissements (hors intérêts).

Instruments financiers

BANQUE ACCORD valorise ses instruments financiers en utilisant une méthode standard par l'actualisation des flux futurs anticipés de l'instrument financier identifié à travers la courbe zéro coupon arrêtée au 31 décembre 2013.

Dettes obligataires

S'agissant des dettes obligataires à taux variable, la juste valeur de ces dettes correspond à la valeur nominale. Pour la dette obligataire à taux fixe, la juste valeur au 31 décembre 2013 de cette dette correspond à l'actualisation des flux de la dette avec une courbe de taux EURO.

Dettes auprès des établissements de crédit

Elles sont évaluées à leur valeur nominale dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur valeur de marché étant donné leur caractère court terme.

ONEY BANQUE ACCORD : ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

Valeur de marché des actifs et passifs basée sur des données de marché ou des techniques de valorisation :
(La définition est donnée en note 3.9.1)

En milliers d'euros	Valeur de marché		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Instruments dérivés actifs		313	
Instruments dérivés passifs		2 253	

L'impact du calcul de la CVA/DVA (IFRS 13) s'élève à -4 K€ au 31 décembre 2013 (et n'a pas été comptabilisé eu égard à son impact non significatif).

Valeur de marché des autres actifs et passifs

En milliers d'euros	2013		2012	
	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable
Caisse, banque et CCP	7 972	7 972	7 392	7 392
Prêts et créances sur la clientèle	2 033 830	2 095 695	2 077 573	2 077 573
Titres disponibles à la vente				
Créances d'impôt exigible	4 383	4 383	4 806	4 806
Autres actifs et comptes de régularisation	425 233	425 233	411 127	411 127
Dettes auprès des établissements de crédit	444 835	444 835	424 213	424 213
Dettes auprès de la clientèle	399 111	399 111	403 127	403 127
Dettes représentées par des titres	1 233 418	1 220 257	1 266 880	1 266 880
Dettes subordonnées	37 917	37 917	37 916	37 916
Dettes d'impôt exigible	11 131	11 131	8 289	8 289
Autres passifs et comptes de régularisation	178 063	178 063	187 667	187 667

Note 31 : Exposition et gestion des risques

Le Groupe est exposé au cours de l'exercice normal de son activité à des risques de taux d'intérêts, de change et de crédit, il a recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer les risques de taux.

Le Groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée les risques de marché.

31.1 Risque de contrepartie sur instruments dérivés

De par son activité ONEY BANQUE ACCORD est structurellement en position nette emprunteuse. Le risque de contrepartie se situe essentiellement sur les opérations hors bilan. Pour couvrir ce risque, ONEY BANQUE ACCORD par le biais d'Auchan Coordination Services, travaille uniquement avec des banques de 1^{er} rang sur les financements et les opérations de dérivés de taux. Seules les contreparties bancaires notées minimum « A » par Moody's, Standard & Poor's ou Fitch sont admises à conclure des contrats dérivés de taux avec la BANQUE ACCORD.

Au cas où dans un pays, le rating souverain est inférieur à A et qu'une filiale se trouve dans l'obligation de traiter avec une banque locale, elle est autorisée à traiter avec un partenaire de rating équivalent au rating pays.

31.2 Risque de taux d'intérêt

La politique financière de ONEY BANQUE ACCORD vise à protéger la marge financière contre les évolutions futures des taux d'intérêt. Elle couvre donc l'intégralité des risques de taux issus de ses encours de prêt à taux fixe.

Pour ce qui est de la couverture des encours d'emprunts à taux révisable et compte tenu des possibilités de répercuter commercialement une hausse de taux aux clients, ONEY BANQUE ACCORD ne couvre pas systématiquement ce risque.

Exposition au risque de taux

Ce tableau présente principalement le risque de taux sur les actifs financiers liés à la clientèle. L'ensemble des passifs financiers sont présentés.

En millions d'euros	12/2013	12/2012
Actifs financiers à taux fixe	1 167	1 075
Passifs financiers à taux fixe	1 356	1 228
Actifs financiers à taux variable	1 210	1 137
Passifs financiers à taux variable	749	904

Les échéanciers des actifs financiers figurent en notes 6 et 7, ceux des passifs financiers en note 31.4.

Méthode utilisée pour l'analyse de sensibilité

Hypothèses retenues :

- Une hausse des taux variables sur le passif serait répercutée avec un décalage de 3 mois sur les actifs à taux variable
- Une baisse des taux variables sur le passif serait répercutée avec un décalage de 3 mois sur les actifs à taux variable
- Les capitaux propres ne seraient pas exposés au risque de taux à l'exception de la réserve de cash flow hedge
- Seule une partie des actifs à taux fixe serait couverte par des passifs à taux variable

Les actifs et passifs à taux fixe ont été échelonnés en fonction des maturités prévisionnelles et un gap de taux exposé à taux variable a été déterminé sur une période de 12 mois. Avec une translation des taux d'intérêts de 100bp à la hausse et à la baisse, les impacts sur le résultat ont été déterminés.

Pour les impacts en capitaux propres, les instruments financiers relatifs à la couverture de cash flow hedge ont été valorisés avec une translation de 100bp à la hausse et à la baisse, instrument par instrument.

Pour les swaps, c'est la différence entre le marked to market calculé à la date de l'arrêté et la nouvelle valorisation issue des translations de taux qui permet de déterminer les impacts en capitaux propres.

Analyse de la sensibilité

Incidence sur le compte de résultat

Une augmentation des taux d'intérêt de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2013, une diminution du coût de l'endettement de 0,37M€.

Une baisse des taux d'intérêt de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2013, une hausse du coût de l'endettement de 0,39M€.

Incidence sur les capitaux propres

Une hausse des taux d'intérêt de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2013, une augmentation des capitaux propres de 4,2M€, contre 19,7 M€ au 31 décembre 2012.

Une baisse des taux d'intérêt de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2013, une diminution des capitaux propres de 4,3M€, contre 20,3 M€ au 31 décembre 2012.

31.3 Couvertures de taux

Couverture en cash flow hedge

Les opérations de taux qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de swaps où BANQUE ACCORD est payeur d'un taux fixe et receveur d'un taux variable. L'objectif de ces couvertures est de fixer le niveau de taux d'intérêt pour une partie de la dette prévisionnelle émise à taux variable et donc de sécuriser les résultats « financiers » futurs (N+1 à N+5 maximum) en limitant la volatilité possible. L'horizon des couvertures de ce type est de 5 ans maximum.

Passifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	2 056	2 492	1 005	468	750	269	

Instruments de couverture

Ce tableau indique les périodes au cours desquelles BANQUE ACCORD s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux instruments dérivés qualifiés de couverture de trésorerie interviennent.

Actifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	154	154	154				
Swaps de change	159	351	96	-10	143	122	
Options de taux							

Passifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	197	197	197				
Swaps de change							
Options de taux							

La devise de ces opérations est l'Euro et le HUF.

31.4 Risque de liquidité

Afin de limiter son risque de liquidité, ONEY BANQUE ACCORD adopte une politique de refinancement raisonnée :

- Diversification des contreparties bancaires permettant de garantir une répartition satisfaisante des financements conformément aux recommandations du comité de réglementation bancaire et financière.
- Couverture de 100% du besoin moyen de refinancement par des ressources tirées à plus d'un an et des lignes bancaires confirmées.

ONEY BANQUE ACCORD doit respecter un seul covenant pour le maintien des lignes de refinancement fait dans le cadre du Club deal (ligne syndiquée confirmée de 475 millions d'euros) et des lignes confirmées (175 millions d'euros). Le ratio est défini comme tel : Encours de crédit totaux > Dettes financières nettes (i.e. dettes financières diminuées du montant des créances auprès des établissements de crédit et des montants placés auprès des banques centrales. Au 31 décembre 2013, ce ratio est respecté.

Exposition au risque de liquidité

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit y compris paiement des intérêts :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit (dépôts)	6 727	6 727	6 727				
Dettes auprès des établissements de crédit	438 108	442 270	79 250	575	52 534	309 911	
Dettes auprès de la clientèle à vue	147 601	147 601	147 601				
Dettes auprès de la clientèle à terme	251 510	260 835	1 781	1 786	3 590	253 678	
Emprunts obligataires	851 786	897 780	1 956	2 029	159 317	734 478	
Dettes représentées par un titre	368 471	368 887	235 404	95 339	38 144		
Dettes subordonnées	37 917	38 837	79	82	16 879	21 797	
Dettes fournisseurs	19 759	19 759	19 759				
Autres dettes	158 304	158 304	158 304				
Dettes d'impôts exigibles	11 131	11 131	11 131				

Les flux de trésorerie attendus correspondent aux flux de trésorerie contractuels.

Lignes de crédits long et moyen terme à l'origine, accordées et confirmées par les banques mais non utilisées au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 :

Montant en K€ au 31/12/2013	<1an	1< <5ans	+ 5ans
903 250	78 250	825 000	

Montant en K€ au 31/12/2012	<1an	1< <5ans	+ 5ans
855 000	100 000	755 000	

31.5 Risque de change

BANQUE ACCORD est exposé au risque de change pour les emprunts libellés dans une devise différente de l'euro, et la valeur des actifs nets de ses filiales en devises.

Des opérations de cross currency swap couvrent le risque de change sur la quote-part de refinancement de la filiale hongroise ONEY MAGYAROSZAG.

31.6 Gestion du risque crédit à la clientèle

1. Généralités

Le risque de crédit concerne des crédits à la consommation (prêts personnels, revolving, etc.) accordés à des particuliers.

Ce risque est réparti sur un grand nombre de clients avec un engagement unitaire limité.

Pour ce qui concerne les engagements hors bilan, la politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales et à certaines entreprises partenaires.

2. Organisation de la filière Risque

La gestion et le suivi du risque de crédit d'ONEY BANQUE ACCORD sont assurés par les Directions Risque des filiales ou du partenaire, la Direction Risque Groupe et le contrôle interne à travers les Comités Risque.

Pour la France, l'Espagne et le Portugal, ils sont assurés par la Direction Risque locale.

Pour les autres pays, ce sont les partenaires qui sont dépositaires de la gestion du risque de crédit (Pologne, Hongrie, Russie). En effet, l'octroi, le suivi des risques et le recouvrement sont effectués sur la base de leurs processus et de leurs systèmes d'information.

Dans tous les cas, le risque de crédit fait l'objet d'un suivi par la Direction Risque Groupe.

Les Comités Risque ont pour mission la gestion des risques de crédit et la maîtrise d'ouvrage des projets impactant ces risques. Ils valident la stratégie, les méthodologies mises en place et surtout les performances réalisées en terme de risque.

3. Processus d'octroi de prêts et de créances, limites individuelles

Les systèmes de décision de crédit sont basés sur une approche statistique complétée par des examens par dossier. Ils sont adaptés aux différents types de produits et de clients.

Ils comprennent :

- Des scores
- Des règles de refus clairement établies
- Un système de délégation et de pouvoirs
- Des règles de justificatifs à fournir
- Des contrôles anti-fraude

Le respect des décisions issues des scores et des règles, à l'encontre desquelles peu de dérogations sont réalisées, permet d'assurer un contrôle des risques précis. Les causes de dérogation et les personnes habilitées pour en réaliser sont définies par procédures et contrôlées à posteriori : ces dérogations visent notamment à gérer de manière personnalisée l'octroi de crédit de montant plus important ou destiné à des clientèles ciblées.

4. Octroi de garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales et à certaines entreprises partenaires.

5. Dans le Groupe

La politique financière de ONEY BANQUE ACCORD vise à protéger la marge financière contre les évolutions futures des taux d'intérêt. Elle couvre donc l'intégralité des risques de taux issus de ses encours de prêt à taux fixe.

Pour ce qui est de la couverture des encours d'emprunts à taux révisable et compte tenu des possibilités de répercuter commercialement une hausse de taux aux clients, ONEY BANQUE ACCORD ne couvre pas systématiquement ce risque.

6. Balance âgée des impayés

Dès lors qu'il y a un impayé, les prêts et créances auprès de la clientèle sont dépréciés. Par exception, les plans de surendettement présentant un impayé ne sont pas dépréciés. Ces encours représentent un montant de 2,2 M€ au 31 décembre 2013.

7. Encours restructurés

Le montant des encours restructurés ou réaménagés, que ce soit de façon interne ou après passage en commission de surendettement s'élève à 215 M€ au 31 décembre 2013. Ces encours sont dépréciés à hauteur de 151 M€ au 31 décembre 2013.

8. Exposition maximale

L'exposition maximale au risque de crédit est de 693 M€ au 31 décembre 2013 contre 688 M€ au 31 décembre 2012. Elle se compose des encours dépréciés et des plans de surendettement avec un impayé. La réserve accordée au client devient indisponible dès lors qu'il existe un impayé. En conséquence, les réserves portant sur ces encours ne sont pas reprises dans la base à risques et ne font pas l'objet d'une dépréciation.

31.7 Gestion du risque d'assurance

Il existe deux grandes natures de risques d'assurance :

- les risques de tarification et de dérive de sinistralité ;
- les risques liés aux marchés financiers.

Le premier fait référence aux écarts des hypothèses retenues entre le moment où le risque est couvert et la survenance du sinistre tant dans la fréquence, le moment de la survenance que dans le degré de sinistralité des événements.

Pour l'assurance des emprunteurs, les garanties proposées sont : le décès, le décès accidentel, l'invalidité permanente totale, les incapacités temporaires de travail et les pertes d'emploi. Les produits proposés, à prime régulière, prévoient des montants maximum de remboursement, fonction de l'encours du client à la date du sinistre. Pour l'assurance moyens de paiements, les garanties proposées sont : l'utilisation frauduleuse des moyens de paiements, le vol par agression des espèces, la perte ou vol des clés et papiers officiels, la non-livraison ou livraison non-conforme des achats internet.

Pour la réassurance prévoyance en Italie, les garanties réassurées sont : les incapacités temporaires de travail et les pertes d'emploi suite à un accident.

Les produits proposés prévoient des montants limités ou forfaitaires d'indemnité unique ou mensuels pour des durées prédéfinies.

La Compagnie se garde aussi le droit d'ajuster les montants de primes (sauf pour la réassurance ou c'est l'assureur qui retient la possibilité de le faire). Cela permet de faire face à d'éventuels surcoûts et de s'adapter à l'environnement économique actuel. Les sociétés d'assurance fonctionnent avec des contrats "groupe" (sauf pour la réassurance). La diversité du portefeuille des assurés et les sommes individuelles affectés à chaque produit d'assurance élimine le risque de concentration. Enfin, les sociétés d'assurance sont réassurées à hauteur de 50% des primes perçues sur l'ensemble des sinistres pour l'assurance des emprunteurs (95% du CA).

Pour le deuxième type de risque, tous les établissements financiers et instruments de placement, choisis pour les placements, sont validés par le Board avant que les fonds ne soient placés, toutes les contreparties doivent avoir un rating minimum « A » par Standard & Poor's et ces rating font l'objet d'une revue régulière.

Note 32 : Transactions avec les parties liées

En milliers d'euros	Actif	Passif	Charges	Produits
<u>Société mère</u>				
Opérations vis à vis de la clientèle			134	
Dettes subordonnées et dettes rattachées		15 004	123	
Autres actifs/passifs et comptes de régularisation	8 017	71		
Produits et charges opérationnels				
Services extérieurs			4 020	
<u>Mère conjointe</u>				
Dette subordonnée et dette rattachée				
Opérations vis-à-vis Ets crédit				
Produits et charges opérationnels				
<u>Entreprises associées</u>				
Autres actifs et comptes de régularisation	413			
Opérations vis-à-vis de la clientèle			62	
Dettes subordonnées et dettes rattachées				
Autres passifs et comptes de régularisation		538		
Produits et charges exceptionnels			2 366	
Services extérieurs				
<u>Autres entreprises liées</u>				
Autres actifs et comptes de régularisation	496			
Opérations vis-à-vis de la clientèle	27	1 288 223	19 874	
Dettes subordonnées et dettes rattachées		18 010	111	
Autres passifs et comptes de régularisation		3 435		
Produits et charges opérationnels			6 913	7 074
Services extérieurs			2 129	
	8 952	1 325 282	35 731	7 074

Note 33 : Projet d'affectation

Le projet de résolutions présenté à l'Assemblée générale prévoit le versement d'un dividende prélevé sur les réserves et d'affecter le résultat en report à nouveau débiteur.

En attente de délibération du Conseil d'Administration et de la validation de l'Assemblée générale.

Note 34 : Documents accessibles au public

Conformément à l'article 9 du règlement 91-01 du Comité de Réglementation bancaire, ce document est disponible sur le site internet www.banque-accord.com/institutionnel. Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe ONEY BANQUE ACCORD peut, sans engagement, demander les documents :

- par courrier : ONEY / BANQUE ACCORD
Tour Périnor
4/6, rue Jeanne Maillotte
59110 La Madeleine
- par téléphone : 03 28 38 58 00



www.oney-banque-accord.com

BANQUE ACCORD S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2013)

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG AUDIT
Le Belvédère
1, cours Valmy
CS 50034
92923 Paris La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2013)

Aux Actionnaires
BANQUE ACCORD S.A.
40, avenue de Flandre
BP139
59964 Croix Cedex

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BANQUE ACCORD S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 3.9.3. de l'annexe aux états financiers.

- Votre groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie, selon les modalités décrites dans les notes 3.7. et 3.11. de l'annexe aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, ainsi que les principaux paramètres et hypothèses utilisés et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.
- Votre groupe enregistre des dettes au titre des engagements de rachat de leur participation consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales, selon les nouvelles modalités décrites dans les notes 2 « variation de périmètre » et 3.17. de l'annexe aux états financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier le caractère approprié des informations données dans ces notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 avril 2014

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

A blue ink signature consisting of a vertical line and a horizontal loop.

Alexandre Decrand
Associé

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

A blue ink signature consisting of a stylized 'F' and 'J'.

Francis Janssens
Associé